

La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 17 F. (2,60 €) - Abonnement : 60 F. (9,15 €)

La monarchie : une option... ?

Avons-nous choisi de naître français ? Avons-nous choisi de naître dans un pays de civilisation chrétienne ? Avons-nous choisi nos parents, nos ancêtres ?

Si nous répondons non à ces questions, il nous faut bien reconnaître que le fait de naître en tel pays, à telle époque, dans telle civilisation, de tels parents, dans telle descendance, nous impose des devoirs.

Nous sommes membres d'une cité, au sens de communauté sociale et politique, comprenant un territoire, une population aux différences sociales très sensibles et des organes de gouvernement.

Et pourtant, il y a deux cités sur terre, n'en déplaise à certains.

Platon considérait la « cité des bons » par opposition à la « cité des mauvais », c'est à dire le juste par opposition à l'injuste. Cette notion de deux cités sera reprise au V^{ème} siècle de notre ère par saint Augustin. Il ne s'agit pas uniquement, pour tout chrétien, de la cité terrestre et de la cité céleste. Pour saint Augustin, « la cité de Dieu », c'est la cité des justes qui cherchent le royaume de Dieu sur terre, avant d'être au ciel avec les élus. Il y oppose la « cité terrestre » qui regroupe ceux qui ne cherchent pas le royaume de Dieu.

Chercher le royaume de Dieu sur terre, c'est chercher la justice, le bien commun. Selon Aristote, saint Thomas d'Aquin, les légistes du XIII^{ème} siècle, la cause finale de la cité c'est l'exigence du bien commun.

Cette exigence du bien commun, pour la cité, pour le pouvoir en place, n'est pas une « option ». C'est sa légitimité, c'est sa raison d'être.

Si donc la France n'est pas née en 1789, ou plus précisément si la France, « cité des bons », « cité des justes », « cité de Dieu », cité qui recherche le royaume de Dieu, est née au baptême de Clovis à Reims et s'est éteinte le 21 janvier 1793, si donc le bien commun est la fin de la cité, si « De la forme donnée à la société, conforme ou non aux lois divines, dépend et découle le bien ou le mal des âmes... » (Pie XII), ne faudrait-il pas revenir à ce qui a fait justement de la France, la Fille aînée de l'Église ?

Si la monarchie chrétienne a assuré, de Clovis à la Révolution, cette « cité des justes », cette « cité des

Vive Dieu ! Vive le Roy !

(Suite de la page 1)

bons », *pourquoi refuserions-nous aujourd'hui de revenir à cette forme donnée à la société : la forme de l'institution ?*

Si le génie de la France, c'est la monarchie chrétienne, avec ses lois fondamentales, que Dieu a confirmées par l'intervention de sainte Jehanne d'Arc, alors nous ne pouvons pas, nous ne devons pas rejeter cette forme de société.

A ce stade, ce n'est pas une option ; cela ne l'a jamais été et ne le sera jamais ! C'est une nécessité, c'est une réalité, qui nous fait un devoir de restaurer cette société, n'en déplaise à certains de nos contemporains pour qui compte avant tout le religieux et pour qui le politique n'est pas « la préoccupation du moment ».

*Pour nous, au contraire, le combat religieux et politique vont de paire. Nous combattons, et c'est le devoir sacré de catholique et de français, pour **Dieu et le Roi** !*

H. Saclier de la Bâtie

Camp chouan 2001

La onzième édition du Camp Chouan s'est déroulée du dimanche 21 juillet 18h au vendredi 27 juillet 10h dans le cadre de la commune de Monterfil, près de Rennes.

L'hébergement du Camp dans un gîte constituait la grande innovation cette année. Le bon lit remplaçait le sol dur du couchage sous la tente. La disposition des lieux était propice au bon fonctionnement de l'intendance.

Au cours des cinq jours, débutés par la récitation quotidienne du chapelet, cellules d'étude de la doctrine politique, exposés et temps libres agrémentés de parties de football

se succédèrent. Une veillée de chants entrecoupés de sonneries de trompe clôturait les journées. A défaut d'être assis autour d'un feu, la veillée s'effectuait perché sur les rochers de la lande de Monterfil.

La conférence quotidienne assurée par des conférenciers venus de l'extérieur était le temps fort de chaque journée. Les sujets abordés furent les suivants : « **La dignité de l'homme** », « **Les institutions politiques qui conviennent à la France** », « **La doctrine secrète de la Franc-Maçonnerie** », « **La passion de l'égalité** » à partir de l'analyse du livre d'Alexis de Tocqueville « *De*

la démocratie en Amérique ».

Et puisque nous étions sur les terres de Saint Louis-Marie Grignon de Montfort, la visite de la maison natale du saint à Montfort sur Meu s'imposait. Y sont notamment exposés un Christ et une statue de la Très Sainte Vierge Marie sculptés par Saint Louis-Marie.

De même, une escapade dans la forêt de Paimpont et une visite de l'abbatiale de l'Abbaye de Paimpont ont permis de découvrir le patrimoine breton de la région.

Un participant

Samedi 7 octobre 2001 :
Réunion des responsables de cercles et associations légitimistes de l'UCLF, à Paris.

Le thème cette année : ***Le Cercle Légitimiste, élément clé de la reconquête.*** Si votre région n'est pas représentée et que cette réunion vous intéresse, vous pouvez prendre contact avec le Vice-Président de l'UCLF (FBL, B.P. 10307, 35703 Rennes

cedex 7 ; tél. : 02 99 38 36 64, fax : 02 99 38 36 72,
fed.brettonnelegitimiste@wanadoo.fr
Ou uclf.@worldonline.fr.

Samedi 20 octobre 2001 :
Journée légitimiste en Bresse :

09h00 : Messe.
11h00 : 1^{ère} Conférence.
12h00 : Repas (plateau repas).
13h30 : 2nde Conférence.
14h30 : 3^{ème} Conférence.
Conférenciers : M. P. Bodin, M.

Boyard (*Ordre social et système économique subversif*), M. Demets ou M. Seignor (*Influence du sacre sur la politique*).

Avec la participation des Cercles de Bourg en Bresse et La Rochejacquelin (Lyonnais).

Renseignements et inscriptions auprès de M. Mme Rigoir (École St Jean Bosco, La Ville, 01240 Marlieux).

La victoire de Siméon II de Bulgarie

Sous peine de passer pour russophile, je me demande si l'accession au pouvoir dans son pays de Siméon II de Bulgarie est vraiment une bonne chose pour les États d'Europe occidentale. Dès sa victoire aux élections législatives du 17 juin dernier, l'ancien monarque s'est en effet déclaré soucieux que la Bulgarie entre non seulement dans l'Union européenne, mais aussi dans l'OTAN. L'OTAN, ou « Organisation du Traité de l'Atlantique Nord », son excroissance vers l'Europe centrale le fait quelque peu oublier.

Pour beaucoup, l'important dans cette affaire est que la Bulgarie avec ses 8,3 millions d'habitants et un salaire moyen de 800 francs par mois sorte de la corruption endémique et se dote de structures modernes. Derrière cet aspect en quelque sorte humanitaire, je crois que pourrait se cacher la volonté de certains cercles politiques, qui à Washington, qui à Londres, de tenir en Sofia un allié sûr dans la grande partie qui pourrait se dessiner des bords de la Mer Noire aux rivages de la Caspienne. L'impuissance des diplomaties continentales, que ce soit à Berlin, Bruxelles ou Paris, impuissance maquillée derrière la prétention de nos médias de nous parler avec M. Solana d'une diplomatie européenne, ne peut que nous inviter à rester sceptiques quant à la capacité de ces capitales à ne plus pratiquer la fuite en avant. En d'autres termes, pour le Département d'État américain, le retour aux affaires de Siméon II peut offrir des avantages, qui pour notre pays ne seraient que des inconvénients.

La Bulgarie moderne est née avec le Congrès de Berlin de 1878 et la nouvelle guerre russo-turque qui avait précédé ce congrès. Elle joua un rôle dans le Traité de réassurance germano-russe de 1887, puisque Bismarck, pour obtenir alors une neutralité bienveillante de la Russie, laissa au tsar les mains libres dans les Détroits. De nos jours, alors que les dirigeants allemands semblent avoir oublié que l'Allemagne ne devrait pas avoir d'intérêts politiques et militaires dans les Balkans, et devrait se soucier plutôt des rapports germano-russes, il est possible de se demander ce que Paris viendrait faire à la remorque de l'Allemagne dans une nouvelle crise balkanique. Après les crises dans l'ex-Yougoslavie et ses États successeurs, l'adhésion d'États balkaniques à l'organisation militaire qu'est l'OTAN ne peut que brusquer la Russie et créer un abcès de fixation, difficile à la longue à maîtriser. La sympathie que peut trouver la Bulgarie de l'an 2001 dans certains milieux conservateurs français peut être ainsi à la fois exagérée et dangereuse. Une diplomatie française bien orientée devrait, je le crois, plutôt tempérer les ardeurs atlantiques de Siméon II de Bulgarie que les encourager.

Je ferai une seconde remarque. La Bulgarie communiste (1945-1990) avait produit le « *Plan Dimitrov* » qui prévoyait la neutralisation d'une vaste zone, allant de la Bulgarie à la Belgique, mais épargnant le Royaume-Uni. Staline avait repoussé ce projet, le jugeant peu réalisable, mais la tentation d'une neutralisation du centre européen a toujours existé dans la diplomatie russe et

pourrait trouver un écho favorable dans les milieux libéraux britanniques. Alors que les idées d'une vaste zone de sécurité commune de Vancouver à Vladivostok marquent le pas, Londres pourrait jouer les intermédiaires entre Washington et Moscou, afin que l'Amérique se désintéresse de l'Europe centrale et orientale, au profit naturellement d'une diplomatie anglaise ambitieuse. L'alignement actuel de la France sur l'OTAN et la mise sur pied d'une force d'action rapide propre à l'Union européenne permettrait aux États-Unis d'Amérique de décrocher en douceur et de perpétuer le triangle de Yalta (Washington, Moscou, Londres).

Dans les deux cas de figure : crise dans la Mer Noire ou neutralisation de l'Europe continentale, il y a fort à craindre que notre pays ait plus à perdre qu'à gagner. Puisque la monarchie française pratiquait la diplomatie dynastique, la défense du pré carré et une politique d'équilibre entre les États, espérons que ceux de nos diplomates qui n'ont pas tout oublié se garderont de trop croire aux vertus d'une diplomatie « européenne ». Quoiqu'il en soit, et dans le cas présent, il me semble que l'engagement de certains monarchistes français pour le succès électoral de Siméon II de Bulgarie ne se justifie pas, ce succès ne concernant pas directement nos intérêts, qui sont actuellement à la Banque Centrale Européenne et non à Sofia.

Pierre Campguilhem

De la Bretagne aux Indes, le périple imaginaire du curé Guillot

Plus que tout autre période de notre histoire, la Révolution a suscité des personnages hors du commun qui nous étonnent par leur destinée paradoxale. Parmi ceux-ci, l'abbé Guillot, ancien curé de Dol-de-Bretagne, devenu de par sa seule autorité évêque titulaire d'Agra, diocèse chimérique des lointaines Indes et qui finit sa vie sur l'échafaud à Angers au début de 1794, mérite de figurer en bon rang.

Toutes les aventures mises à l'actif de ce « bon homme » de prêtre ne peuvent tenir dans les limites d'un article. Il faudra se contenter de planter quelques jalons afin de mieux connaître ce « *jacobin convaincu* » qui pourtant, présida un temps le « Conseil Supérieur » de la Vendée insurgée.

Pierre-François Guillot naquit à St Servan le 11 juillet 1764. Il était le second fils de Frédéric Guillot, commissaire général de la marine et d'Adrienne Tiro, son épouse. Le ménage figurait parmi les intimes des Chateaubriand et nul doute que le futur « évêque » ait partagé ses jeux avec le futur auteur des « *Mémoires d'Outre-Tombe* ».

Lorsqu'il atteignit sa quinzième année, l'adolescent, dont les parents vivaient séparés, fut inscrit au petit séminaire d'Angers dirigé par ces « messieurs de Saint-Sulpice ». Plus tard, de 1782 à 1785, il se partagea entre les cours de théologie du grand séminaire et l'étude du droit. Pourtant, abandonnant bientôt les bords de Loire, l'étudiant Guillot alla parfaire ses connaissances spirituelles et profanes dans la capitale. L'université parisienne

fit de lui un docteur en droit canon, en théologie et en droit civil. Optant alors pour la carrière ecclésiastique, il reçut le sacrement de l'Ordre des mains de Mgr de Pressigny, évêque de Saint Malo le 23 février 1787. Deux ans après, il prêtait serment en qualité d'avocat devant les magistrats du Parlement de Paris.

Clerc sans bénéfice, avocat sans charge, celui qui se faisait appeler néanmoins Guillot de Folleville pour se donner de l'importance, s'intéressait aux idées nouvelles tout en se méfiant des démagogues qui encombraient déjà le pavé parisien. Les journées d'octobre 1789 l'étonnèrent mais la mise à disposition de la Nation des biens du clergé le troubla profondément. Ses espoirs de promotion au sein du premier Ordre du royaume semblaient s'évanouir. Il décida alors de revenir au pays pour s'installer.

Le 1^{er} avril 1790, Mgr de Hercé, évêque de Dol, l'installa en qualité de curé de la paroisse Notre-Dame. Le nouveau recteur plut aux autorités municipales par son discours de « *patriote* » et à ses ouailles par sa tenue digne, son ton aimable et son caractère conciliant.

Pourtant, jour après jour, le brave abbé Guillot, abandonnant sa motivation initiale, tournait au « *jacobinisme* ». C'est au retour d'un séjour prolongé à Paris, le 17 avril 1791 qu'il prêta, dans l'antique cathédrale Saint-Samson devenue l'unique paroisse de la ville, le serment exigé par la Constitution civile du clergé. L'historien G. Lenotre nous dépeint ainsi la scène : « *La*

main levée, les yeux au ciel, il prononça la formule, avec une crânerie que les patriotes apprécieront ».

Mais, poursuit l'auteur, « *dès le jour même les catholiques fervents, ils étaient nombreux, désertèrent l'église. L'abbé Guillot était un jureur, donc à leur sentiment, un renégat.* » Montré du doigt, menacé, voir agressé, le curé de Dol, six mois plus tard, toujours du haut de la chaire de la cathédrale et avec la même sincérité apparente rétracta son serment constitutionnel. « *La foule pleurait d'attendrissement et d'allégresse car, avertie de la veille, la population tout entière se pressait dans l'église.* » Par ce geste, l'ecclésiastique se mit à dos les esprits avancés de la cité. Il fut une fois encore, mais par l'autre camp, montré du doigt, menacé, voir agressé. Tant et si bien qu'il décida d'abandonner la place et de fuir à Paris.

Dans la capitale, Guillot de Folleville, se disant avocat, jeta sa soutane aux orties, mena joyeuse vie, renoua avec les clubs, fréquenta l'Assemblée et s'enrôla dans la Garde nationale. Malgré tout, aux yeux de la loi, il était un prêtre réfractaire et risquait sa tête si on venait à découvrir sa véritable situation. Aussi, obtenant grâce à ses relations et celles de sa famille un brevet de Commissaire adjoint de la marine pour la Guyane – où se trouvait alors son père – il partit s'embarquer à Bordeaux.

En chemin, il fit une courte halte chez ses cousins de Poitiers qui l'accueillirent fort aimablement. Ayant manqué son

bateau pour les Amériques, il remonta sur Paris après une étape un peu plus longue chez ses parents de la Vienne. En janvier 1793, il décida de revenir à Poitiers et de s'y fixer.

Dans sa nouvelle résidence, l'avocat Guillot de Folleville se montra farouche républicain, applaudissant à l'exécution du roi et donnant des gages pour se faire admettre au sein de la « *Société des amis de la liberté et de l'égalité* ». En même temps, il était reçu dans les salons bourgeois de la ville. « *Sa conversation aimable et ses talents de société étaient fort appréciés. Il avait d'ailleurs une belle figure, un air de douceur, des manières distinguées, tournait agréablement les vers et débitait beaucoup de galanteries, ce qui explique ses succès dans le monde féminin.* »

Cependant notre homme qui, ne l'oublions pas, n'avait pas trente ans, fréquentait la nuit le clergé réfractaire de Poitiers et les groupes de catholiques demeurés fidèles à l'antique religion. On savait qu'il était prêtre et il laissait même entendre, sous le sceau du secret, qu'il avait rang d'évêque. Il affirmait que ses manières « *patriotes* » affichées en ville lui permettaient de donner le change et chacun le croyait à cause des persécutions.

En mars 1793, lorsque éclata l'insurrection vendéenne, les autorités républicaines de la Vienne s'inquiétèrent et firent appel à des volontaires afin de s'opposer aux royalistes qui volaient de succès en succès. Sans que nous puissions en saisir l'exact motif, Guillot de Folleville endossa l'habit bleu et se joignit aux trente cavaliers et aux cent fantassins qui prirent la route de l'Ouest.

La petite troupe ne rencontra pas d'ennemis et son zèle retomba au fil des jours. Elle finit par se joindre, à Bressuire, aux cinq mille hommes du général Quétineau qui s'apprêtaient à marcher sur Thouars pour s'y enfermer. En effet, au soir du 3 mai, les Bleus prirent possession de la cité des ducs de La Trimoille dont les remparts rassuraient. Le calme paraissait régner aux alentours, les soldats avaient des vivres et des munitions. Ce fut le 5 au matin que les choses se gâtèrent. Au loin, du fond de la campagne, on entendit monter, comme un murmure, le chant du *Vexilla Regis* et soudain « *du haut des remparts on vit les paysans fourmiller subitement dans la plaine ; il en sortait de toutes les haies, à foison, par milliers, sans ordre de bataille, sans rangs, ils bondissaient en poussant de grands cris vers la muraille...* » Et les Vendéens prirent la ville.

Fait prisonnier comme les autres républicains, Guillot de Folleville, persuadé que tous les militaires allaient être fusillés, tenta de sauver sa peau. Profitant de la semi-liberté qu'autorisait le désordre régnant dans Thouars, il troqua son uniforme contre une redingote et un bonnet de nuit. Ainsi vêtu, il se glissa parmi les « brigands », essayant de faire reconnaître sa qualité d'ecclésiastique et ses sentiments royalistes. Comme ses propos trouvaient des oreilles complaisantes, dans l'euphorie de la victoire, il se déclara évêque « *in partibus infidelium* » d'Agra, Vicaire apostolique pour les diocèses de l'Ouest. Les généraux de l'armée catholique crurent à son histoire et après une rapide enquête le reçurent parmi eux.

Peu après, Gabriel, évêque d'Agra, puisqu'il se faisait désormais nommer ainsi, présidait le Conseil Supérieur assurant l'administration de la Vendée militaire. Il signait les décisions, les arrêtés et les proclamations mais la réalité du pouvoir résidait en d'autres mains, en particulier dans celles de l'abbé Bernier, son ancien condisciple du séminaire d'Angers. Ce dernier se méfiait de ce prélat inconnu, énigmatique et falot. Tant et si bien qu'en juin 1793 il décida d'en appeler secrètement à Rome. La réponse du souverain Pontife se fit attendre et ce ne fut qu'en octobre, alors que débutait l'extraordinaire Virée de Galerne qu'un émissaire de Jersey apporta à Varades, sur la rive nord de la Loire, une lettre du pape Pie VI. Guillot de Folleville y était convaincu d'imposture.

Craignant l'effet désastreux d'une telle révélation sur le moral des combattants, on décida de ne rien ébruiter mais de priver le pseudo évêque de toute fonction officielle. Tassé au fond de sa berline, ignoré des officiers, il suivit l'immense cortège de quatre-vingt mille hommes qui remontaient vers Granville. Le 8 novembre, dans l'après-midi, l'armée catholique et royale entra dans Dol-de-Bretagne et le ci-devant curé de Notre-Dame ne put s'empêcher de faire quelques pas dans la rue. Certaines de ses anciennes paroissiennes le reconnurent et sachant sa supercherie voulurent lui réserver un mauvais parti. Secouru par plusieurs chefs il se vit obligé, pour sauver la face, de célébrer un office solennel dans la cathédrale. Ce furent les vêpres du dimanche 10 novembre où tout le monde

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

semblait avoir tout oublié de la fable et du fabuliste.

Le lendemain les Vendéens prenaient le chemin de Granville pour attendre les renforts promis par l'Angleterre. Le 14 novembre, une première tentative pour s'emparer de la ville échoue. Le jour suivant, Guillot de Folleville, dans sa soutane violette, prit part au second assaut. Une gravure du temps le montre encourageant les assaillants, le crucifix à la main. Il y mettait tant de zèle que des témoins crurent qu'il cherchait volontairement la mort dans cette affaire. Granville ne capitula pas et on retrouva, un peu plus tard, sur le sable, la ceinture de l'évêque d'Agra. Chacun le crut compté au rang des victimes.

Il n'en était rien puisqu'on le revit durant la seconde bataille de Dol des 20, 21 et 22 novembre 1793, toujours aussi empressé auprès des mourants, des blessés et des malades, toujours aussi indifférent à la mitraille. C'est durant ces journées dramatiques qu'il rencontra un habitant de la ville qui lui reprocha son comportement sacrilège mais se proposa de le cacher et de le faire passer en Angleterre auprès

de Mgr de Hercé. Cet homme, Pierre Lecarlatte était connu de son ancien pasteur. Les pleurs marquèrent l'émotion de Guillot qui répondit : « *Tenez, Pierre, je m'abandonne à mon malheureux sort, je vous laisse ma voiture. Ne me trahissez pas. Adieu.* »

Ensuite, que devint l'ex-curé de Dol ? Il descendit vers la Loire au milieu des Vendéens désorganisés. On dit qu'il trouva refuge un moment dans les environs de Rennes mais, le 11 décembre, il présida un Conseil militaire au Mans avant de se diriger sur Pouancé avec quelques serviteurs. Quittant cette commune à la mi-décembre, il prit, seul, la direction d'Ancenis puis d'Angers où des soldats républicains le mirent en état d'arrestation.

Interrogé par Frascatel, le représentant en mission, puis par les membres du comité de surveillance il tenta une fois encore de donner le change mais, devant l'incrédulité de ses interlocuteurs, il y renonça. Devant la Commission militaire chargée de statuer sur son sort il déclara être « *celui qui a été connu sous le nom d'évêque d'Agra* » et affirma souhaiter le rétablissement de la Monarchie.

Le jour même, le 5 janvier 1794, il porta sa tête sur la guillotine, place du Ralliement, en compagnie de sept prêtres fidèles et de trois membres de la noblesse. Il n'avait que trente ans.

On a beaucoup écrit sur la personnalité déconcertante de Pierre-François Guillot. Ici, on le trouve intelligent, spirituel et volontaire, là on le peint sous les traits d'un homme borné et sans énergie. L'un en fait un espion rusé, maître dans le double jeu, l'autre affirme que c'est un naïf facile à manipuler. Il est assurément tout cela à la fois et beaucoup plus encore : lâche à l'occasion, intrépide en certaines circonstances, menteur une journée, sincère une autre. Je crois que le recteur de Notre-Dame de Dol a vécu un rêve. Une partie de lui-même partageait la réalité de ses contemporains alors qu'une autre partie la rejetait ou plutôt en faisait les matériaux de son illusion. La Révolution qui avait brisé les anciens cadres laissait le champ libre à toutes les divergences de l'esprit, à toutes les audaces. Dans cette imposture, l'abbé Guillot fut sa propre victime.

Pierre Valancony

Sources : Jean-Marie Augustin : « *Le faux évêque de la Vendée* », Perrin 1994.

Y. Laurence : « *Un singulier curé, l'abbé Guillot, vicaire de Notre-Dame de Dol* », Le Rouget, N° 61 – 1992.

G. Lenôtre : « *Paris révolutionnaire, Vieilles maisons, vieux papiers* » tome IV, Perrin 1949.

Libre propos

Depuis quelques années, apparaît dans nos milieux traditionalistes des groupes de chevaliers : l'Ordre de Notre Dame, par exemple. Ne les a-t-on pas vu lors du pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes, en manteau dans le chœur et même, à

Montmartre, lors du pèlerinage de Pentecôte. La première pensée qui nous vient à l'esprit, c'est de se demander d'où viennent ces nostalgiques de l'époque médiévale. Mais pour peu que l'on vienne à les interroger, ils vous expliquent que le but de leur

ordre est de promouvoir le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, but tout à fait louable.

Pourtant, depuis deux ou trois ans, des associations ayant le même but voient le jour. N'est-ce pas plus sérieux que ces originaux de cape et d'épée ?

Ce serait méconnaître la notion même de chevalerie. C'est hélas bien souvent le cas. Peu de gens savent ce qu'est la chevalerie, à quoi sert-elle, comment est-elle apparue, etc.... Cet article se propose d'exposer succinctement cette notion de chevalerie, puis d'en démontrer l'actualité.

1.La chevalerie chrétienne

Qu'est ce que la Chevalerie ? Comment est-elle apparue ?

Posez ces questions à n'importe quelle personne, elle vous répondra que la chevalerie c'est la croisade ou bien l'époque féodale. Bref une ignorance totale. La chevalerie est un rite qui a toujours existé, mais que l'Église a christianisé. Platon, dans le Critias, raconte qu'à Athènes, il y avait une classe de citoyens particulière : les gardiens de la Cité, qui ne possédaient rien en propre, ne demandant à leurs compatriotes que leur subsistance, et étaient affectés au service de la Cité. On y retrouve là, l'origine de la chevalerie, affectée au service de la Cité Chrétienne. Chez les Grecs existait aussi une remise des armes au jeune guerrier qui avait lieu dans le temple. Chez les Germains, il y a une cérémonie particulière de remise des armes au jeune homme, qui préfigure l'adoubement chevaleresque.

L'Église va reprendre ces rites, les christianiser, les compléter. Il y aura alors dans toute la chrétienté, un Ordre de Chevalerie, c'est-à-dire une classe de citoyens à qui l'on remet solennellement les armes (par un évêque ou un laïc) afin de défendre la chrétienté et promouvoir le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au début, l'Église pour étendre le règne social de Notre Seigneur, s'appuyait sur les Princes. Les exemples sont nombreux : l'empereur Constantin, Clovis, etc.... Mais peu à peu, lorsque le roi perd son pouvoir au profit du

seigneur (phénomène de la féodalité), l'Église suit le mouvement et les devoirs qu'Elle imposait au roi par le sacre, se transmettent au chevalier par l'adoubement. Le chevalier n'est pas forcément un baron ou un noble. L'Église a besoin de gardiens de la cité, d'une élite. Il lui faut des combattants, mais des combattants cultivés. Au fil du temps, pour des actions concrètes, des chevaliers se rassemblent et forment un ordre de chevalerie, c'est l'origine de l'ordre du Temple, l'ordre de Malte, etc.... Puis, viennent les querelles entre Princes et Papes, les guerres de religions, certains ordres de chevaleries trop puissants constituent une menace pour les pays en s'écartant de leur mission, tout cela favorise la main-mise des Princes sur ces ordres et dénature l'esprit de la Chevalerie. Désormais, l'ordre de chevalerie sera davantage lié au Prince qui l'a fondé plutôt qu'à la défense toute entière de l'Église.

La chevalerie s'est affaiblie en même temps que la chrétienté s'est elle-même affaiblie. Aujourd'hui, nous voulons restaurer la Chrétienté, n'est-il pas logique de restaurer aussi les moyens qui ont permis à cette chrétienté de s'affirmer ?

2.L'actualité de la Chevalerie

Nous avons vu comment est apparue la Chevalerie, en quoi elle consiste. Mais il nous faut insister sur deux caractères de la Chevalerie : c'est un ordre et une institution d'Église. Par ces deux caractères, la chevalerie est supérieure à un simple mouvement.

La chevalerie est un ordre social et religieux dont la fin est « d'élargir ici bas les frontières du royaume de Dieu » (Léon Gautier). Le principal moyen qu'elle employa fut la rectitude morale, la fidélité parfaite et la charité. Elle possède toutes les

caractéristiques d'un ordre religieux :

◆ Un genre de vie commune codifiée dans une Règle approuvée par l'Église.

◆ Une profession, avec promesse d'observer la Règle approuvée.

◆ Une certaine stabilité de cette profession car on ne peut sortir de l'ordre sans une dispense spéciale.

◆ L'étendue de la consécration à Dieu qui doit être totale.

Une oraison de la « *Benedictio Novi Militis* » en apporte la preuve par ces paroles : « *Seigneur Saint... qui avez voulu instituer l'ordre de Chevalerie pour la protection de votre peuple...* »

C'est un ordre qui a une fin et des moyens toujours d'actualité : élargir ici-bas les frontières du Royaume de Dieu par des règles d'ascèse personnelle et de moralité universelle. Dom Lafond, moine bénédictin, spécialiste de la chevalerie, fondateur de l'ordre des chevaliers de Notre-Dame, écrit : « *certaines formes de la vie chrétienne sont des acquisitions durables pour l'Église. Ce sont celles qui, répondant à un besoin réel et universel, ont été créées néanmoins dans des circonstances historiques tout à fait concrètes ;* » « *Tel est pensons-nous le cas de la Chevalerie, dont les fins sont toujours d'actualité, et dont l'esprit, consacré par l'Église, demeure l'idéal du laïc chrétien militant et qui veut promouvoir une véritable civilisation spirituelle et sacrée.* »

Parce qu'elle est un ordre, la Chevalerie prend l'homme tout entier et l'établit dans un état nouveau manifesté par un genre de vie particulier, réglé par une loi écrite ou orale dirigeant tous ses actes en fonction de la fin à laquelle il est ordonné. « *Le chevalier s'est donné tout entier et une fois pour toute à la poursuite d'une fin qui dominera, dirigera et unifiera désormais sa vie jusque*

dans ses moindres détails. » (Dom Lafond).

Au contraire un mouvement a une fin spécialisée. Il ne demande à ses membres qu'une part d'activité. Il est possible de s'en retirer normalement, ou de faire partie de plusieurs mouvements en même temps. La stabilité n'est pas la même que dans un ordre. Le mouvement est un groupe de combat, ce n'est pas un cadre naturel pour l'homme. Si un

mouvement se crée c'est parce qu'il y a un danger pour l'Église ou le Pays. Le mouvement est une mobilisation d'individus contre un danger, alors que l'ordre de Chevalerie est une institution permanente, appartenant à la structure de la société chrétienne. Le mouvement s'adresse à tous ceux qui veulent combattre le danger, l'ordre de chevalerie s'adresse à une élite : religieuse, morale, intellectuelle. Toute personne n'est pas faite pour

entrer dans un ordre de chevalerie, mais toute personne est capable de comprendre son existence et sa mission.

Voilà en quelques lignes, l'histoire (synthétique) de la Chevalerie, son but, ses moyens. J'espère par-là être arrivé à prouver que la chevalerie est nécessaire, que son esprit doit renaître pour que la chrétienté puisse revoir le jour.

R. de Surville

De l'influence des Lumières sur l'historiographie catholique du XVIII^{ème} siècle à nos jours. Ou l'impiété en histoire.

Dans un excellent article intitulé « *Le match du Grand-Siècle* » (Spectacle du Monde, déc. 1997), Laurent Adrieu a mis en relief l'opposition radicale des modes de pensées propres à Bossuet et Fénelon. Le problème est posé quand il écrit, parlant de ce "match" : « *Ce qui se joue, c'est en définitive une certaine manière de vivre la religion, du côté de l'acte et du Verbe ou du côté du sentiment et de l'Esprit, et une certaine façon de voir la politique traditionnelle et sacramentelle, ou romantique et consensuelle* ».

Nous nous attacherons plus particulièrement ici à l'aspect politique de cette querelle, à ses enjeux.

Si Bossuet a été l'éclatant vainqueur de son rival à son époque, le XVIII^{ème} siècle est cependant celui de la revanche de Fénelon. L'auteur de *Télémaque* voit en effet ses idées politiques accéder au pinacle ; à Bossuet exprimant en une phrase l'essence même de la monarchie Très Chrétienne : « *le prince ne doit rendre compte à personne de ce*

qu'il ordonne », le XVIII^{ème} siècle parlementaire et oligarque des Lumières répliquera en adoptant la politique « *romantique et consensuelle* » exprimée en son temps par Fénelon dans son fameux *Télémaque*. En effet, de Rousseau à Mme de Staël en passant par Montesquieu, le chœur des philosophes éclairés déclarera la guerre à cette « *autorité sans dépendance et sans partage, âme du corps politique de la monarchie* » selon la très juste définition de Michel Antoine : la guerre contre la « *monarchie absolue* ».

Ces idées qui exploseront au XVIII^{ème} siècle ne sont pas totalement nouvelles : le juriste Hotman au XVI^{ème} siècle parle déjà de la Gaule Franque comme d'une personne immanente et attribue aux Francs la mise en place d'un contrôle du pouvoir déjà sous les Mérovingiens, les Capétiens quant à eux inaugurant une ère de despotisme. Boulainvilliers, le dévot, reprend cette théorie sous Louis XIV, ainsi que Jurieu et Saint-Simon, en quoi il s'accorde avec le tout aussi dévot Fénelon. Au XVIII^{ème}

siècle, Montesquieu théorise la dessus dans son œuvre célèbre « *L'Esprit des Lois* » : ce sera une constante des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles de toujours chercher dans le Haut Moyen-Age l'origine de la représentation populaire, montrant la nation face au pouvoir, tant il est vrai que « *Le nouveau, quoiqu'on dise, est tellement suspect qu'on veut toujours lui trouver une origine ancienne. Les politiques novateurs sont à cet égard comme les hérésiarques qui vont fouillant dans les siècles les plus reculés pour trouver quelques ancêtres à leur doctrine.* » (L. de Bonald). Et Louis Dimier constate : « *On ignore assez généralement que cette fin de siècle vit le Moyen-Age en grande vogue. Le style troubadour en est né. L'Arsenal était le lieu d'où partait cette inspiration (...) Telle quelle le romantisme la reçut. C'est d'elle qu'allait paraître le triste « Génie du Christianisme ».* »

La guerre à la monarchie absolue, déclarée au nom de la nation soi-disant d'après les anciennes coutumes, sera réalisée sur le terrain politique par les

parlements gallicans, et diffusée dans le peuple et la bourgeoisie par les jansénistes, ces derniers parlant du Roi comme du chef de la nation, des lois comme étant des conventions entre gouvernants et gouvernés, adhérant à la monarchie contractuelle de John Locke. Mais si l'agitation populaire se contrôle facilement, la révolte des grands corps de l'État (parlements unis à la très haute noblesse) chez lesquels l'adoption d'une politique romantique et consensuelle aboutit à la réclamation de la séparation des pouvoirs, la représentation populaire, le contrôle de l'autorité déléguée etc. est beaucoup plus grave : c'est là qu'est née et qu'a germé l'idéologie nationaliste ; c'est dans ces esprits que se rencontre cette monstruosité intellectuelle dans l'ordre politique qui consiste à parler de la nation comme d'une personne immanente passant contrat avec son chef. Louis Dimier écrit : « *L'on se remplit l'esprit de cette chimère : les peuples existant par eux-mêmes (...). Remarquons que ce préjugé s'accorde avec l'apothéose moderne du principe immanent de la race. On n'apprendra peut-être pas sans intérêt qu'il remonte au XVIII^{ème} siècle, et qu'à cette époque l'abbé Velly (...) s'en faisait l'écho...* ». Michel Antoine écrit ainsi du jansénisme : « *... dégénérant lui-même en une sorte de nationalisme aux répercussions à la fois religieuse et politique...* ». Tout cela, ainsi que nous l'avons vu, « *justifié* » par le haut Moyen-Age ; Michel Antoine écrit à ce sujet : « *Les officiers des cours supérieures vivaient ainsi dans les sentiments d'un âge d'or perdu qui les poussaient à tourner systématiquement les yeux vers le passé, un passé mythique. Ils nourrissaient une tendre prévention pour les temps où ils imaginaient leurs prédécesseurs*

agissant en pères de la patrie et prenant en main le timon de l'état. D'où leur prédilection pour la Fronde... ». Ils rejoignent ainsi la haute noblesse, incarnée par Saint-Simon, « *ce demi-fou* » (Michel Antoine). Mais cette classe parlementaire, à qui son ancienne position dans la monarchie et sa nouvelle et énorme richesse donnent d'incorrigibles appétits de puissance oligarchique justifiée par l'adoption d'une philosophie matérialiste (celle des Lumières), n'est pas la seule tant s'en faut, à remettre en cause ainsi la monarchie absolue : à ceux-ci, ennemis du monarque très-chrétien, rendus très visibles par leur adoption d'une philosophie opposée à la scolastique, il faut ajouter - et c'est pour cela que nous avons commencé ces lignes avec Fénelon - il faut ajouter le clan dévot, qui sans être matérialiste et oligarchique, n'en est pas moins l'ennemi de la monarchie absolue. Nous avons parlé de Fénelon, mais il y a avec lui dans ce clan dévot les ducs Beauvilliers, de Chevreuse, le duc de Châtillon, gouverneur du Dauphin. François Bluche affirme que ce parti dévot représente d'ailleurs sur le plan des institutions le seul vrai danger à l'époque : « *Les vrais opposants appartiennent plutôt au parti dévot. Saint-Simon est jansénisant, Beauvilliers, Chevreuse et Fénelon sont ultramontains...* ». « *Beaucoup plus grave est la conjuration soutenue par des Fénelon et des Chevreuse.* » C'est d'ailleurs ce parti dévot qui fera de Louis XVI (son gouverneur, le duc de La Vauguyon, est dévot) le fossoyeur de la monarchie par le rappel des parlements en 1774, quatre ans après leur dissolution par Louis XV. Ce rappel des parlements s'inscrivant dans la droite ligne des réclamations de Fénelon comme de Montesquieu, afin de

« *donner à la nation des garanties contre le despotisme* ».

De tous côtés, les institutions très-chrétiennes sont menacées : parlementaires, jansénistes, gallicans, dévots, fénelonniens, philosophes éclairés, haute noblesse se chevauchant tous plus ou moins, mènent la guerre au « *despotisme* », à cette « *autorité sans dépendance et sans partage* » du Roi très-chrétien, au nom de principes soi-disant tirés de l'histoire. D'une histoire totalement falsifiée en fait. Louis XV écrasera cette révolte en pulvérisant politiquement les parlements en 1770, grâce au triumvirat Maupeou, Terray, d'Aiguillon. Comme le constate Michel Antoine : « *Si Louis XV avait laissé ce processus aboutir sans l'enrayer enfin radicalement, il aurait failli au plus essentiel de ses devoirs de roi de France, devoir plus impérieux même que celui de préserver l'intégrité territoriale du royaume, et qui était de passer à son successeur une autorité intacte, cette autorité sans dépendance et sans partage, âme du corps politique de la monarchie.* » Par ce coup de majesté, il sauve et le Trône et l'Autel.

Mais ce feu, à peine éteint en 1770, est rallumé en 1774 par Louis XVI rappelant les parlements, avec une violence qui produira 1789. A partir de cette année, Fénelon domine sur Bossuet ; l'Assemblée nationale délègue son pouvoir à ses chefs. La politique romantique et consensuelle prédomine sur la politique traditionnelle et sacramentale.

Voilà qui semble fort éloigné de notre sujet sur l'influence des Lumières dans l'historiographie catholique. Et pourtant nous n'en sommes pas loin.

(A suivre)
Gédéon

“Lisez, faites lire ce journal autour de vous”

**Cercle d'Études
Bourbonniennes :**

**Mardi 16 octobre 2001 :
Cercle Marie-Caroline
Duchesse de Berry :**

Suite au succès qu'obtint M. Pierre Coëtquen, Vice-Président de l'UCLF, le 19 mai dernier, lors de sa venue à Firminy pour aider un tout jeune cercle à se mettre sur les rails, il a été décidé que notre action suivrait les trois axes classiques de l'UCLF : Prière, Étude, Action.

Pour la rentrée, ce cercle a décidé de choisir, une date symbolique qui est l'anniversaire

Revue de Presse

Lecture et Tradition : (B.P. 86190 Chiré en Montreuil). Le n° 291 de mai 2001 est consacré à Ste Hildegarde : *Livre des œuvres divines*, ainsi qu' à Mgr Gaume et à ses ouvrages.

Le n° 292, de juin 2001, nous présente le Père Julien Meinvielle, auteur : *Du mythe du progrès à l'utopie de la « nouvelle chrétienté »*. C'était un philosophe et un thomiste argentin qui a laissé un certain nombre d'ouvrages essentiels pour la défense de l'Église et la lutte contre les erreurs qui désolent notre époque. (*Christian Lagrave*).

Bulletin des amis de saint François de Salles : (C.P. 2016, - 1950 Sion 2, Suisse). Le numéro 107 de juin-août 2001 se penche avec une très bonne documentation sur la Révolution dans l'Église, à partir du n° 10 de *l'Osservatore Romano* de 1999. Dans les faits, la pseudo-Restauration est en train de se déclencher.

Savoir : (Bulletin de l'Association Vendée Militaire, 2 et 4 avenue de la Gare, 49123 Ingrandes-sur-Loire). Au

Dimanche 30 septembre 2001 : "La doctrine sociale de l'Église, aujourd'hui" (Conférence de Michel de Poncins), au Couvent St François, 69910 Morgon. Inscription auprès du Cercle d'Études Bourbonniennes, tél.: 03 85 51 04 68.

de l'assassinat de Marie-Antoinette de France : **mardi 16 octobre 2001**. Ce rendez-vous royaliste (que nous souhaitons instaurer en Forez, avec le 21 janvier) aura deux temps forts, si Dieu veut :

➤ **La Sainte Messe** pour le repos de l'âme de la Reine de France, qui sera célébrée à 8h00 au Carmel du Très-Saint-Sacrement à Bas-en Basset (Avenue de Lachomette, 43210 Bas-en Basset).

➤ **Conférence**, au siège du

cercle à Unieux.

Si vous habitez Saint-Étienne ou sa région, si vous êtes catholique, attaché à promouvoir le Règne Social de Notre Seigneur Jésus-Christ, vous ne pourrez être que légitimiste au service du seul vrai Lieutenant du Christ, Louis XX ! Rejoignez les chouans du Forez. Rejoignez l'UCLF.

Contact : Bruno-Marie Rochet, 3 passage du Docteur Charcot, 42240 Unieux (téléphone : 04 77 10 92 69, du lundi au vendredi, vers 20h).

sommaire du n° 57 de juillet 2001 : *La guerre des récoltes au cœur du pays de Retz. A Rennes : Noël 1793 dans le sang de la Vendée. Promenade en Bressuirais. Journée de la Vendée Militaire à Saint-Laurent du Mottay le 10 juin 2001.*

La Blanche Hermine : (FBL, B.P. 10307, 35703 Rennes cedex 7). Dans le n° 25 de juillet-août 2001 : *Quelques réflexions pour partir en vacances ; Réflexions sur la proposition de loi autorisant la transmission du nom de la mère à ses enfants ; Limoges possession bretonne ; propos iconoclastes ; Notre Dame de Guadet ; La Fédération Bretonne Légitimiste ; Activités de la Tradition catholique et de la Tradition légitimiste en Bretagne.*

Le Sel de la Terre : (Couvent de la Haye aux Bonshommes, 49240 Avrillé). Dans le n° 37 (été 2001), nous relevons des études intéressantes sur : *Mgr Antonio de Castro Mayer ; Autorité et obéissance dans l'Église ; Petit catéchisme de la Contre-Église, de la gnose et du « complot »* (à lire absolument !) ; *Guillaume Arnaud et ses compagnons martyrs. Les saint inquisiteurs ; Méditations sur l'Évangile de*

saint Jean ; Catéchisme de la médiation universelle de Notre-Dame ; Saint Bonaventure, sa vie, son œuvre, sa spiritualité ; les Cristeros : une Vendée militaire au XX^e siècle...

Lien Légitimiste de Touraine : (D. Picard, 12 rte de Château la Vallière, 37360 Neuillé-Pont-Pierre – J. Rolain, 7 le Grand Mail, 37700 St Pierre-des-Corps). Au sommaire du n° 9 : *L'Éditorial* (qui remet les pendules à l'heure, au moment où nous voyons resurgir une multitude de mouvements royalistes, dits « unitaires », ce qui sous-entend forcément aliénation de la doctrine monarchiste et du principe de légitimité du Prince) ; *Vie du Lien ; Réminiscences* (souvenir d'un ancien légitimiste sur le 6 février 1934 et l'AF) ; *Le droit au bonheur ; Figures du Légitimisme : Pierre-Antoine Berryer (1790 – 1868) ; Actualités ; Sainte Jeanne d'Arc ; Vérités* (rappel de quelques lois fondamentales à propos d'Henri III).

Dans l'éditorial du n° 10 nous relevons cet extrait du panégyrique de saint Louis, par Mgr Fléchier : « *Quelle fut sa modération* (en parlant de St

Louis) lorsque Rome, irritée contre l'Empire (germanique), lui proposa de le mettre sur le trône de l'empereur par un droit qui ne lui parut pas légitime ! Avec quelle fierté répondit-il qu'il n'appartenait qu'à Dieu de disposer des sceptres et des couronnes ; que la perfection d'un roi consiste à bien gouverner ses États et non pas à s'emparer de ceux des autres, et que, comme la puissance temporelle ne devait pas toucher l'autel, la spirituelle ne devait pas toucher au trône. » Dans ce même numéro un long article de Gérard de Villèle nous brosse l'histoire de la trahison des Orléans depuis l'époque de Louis XIV.

Légitimiste : (22 rue Didot, 75014 Paris). Dans le même état d'esprit que le n° 9 du *Lien Légitimiste de Touraine*, nous avons apprécié la réponse de Pierre Baudouin (dans le n° 272), à l'un des lecteurs, concernant le « récent triomphe royaliste en

Bulgarie ». Car il faut savoir de quelle monarchie nous parlons lorsque nous prétendons défendre la légitimité.

La Durbelière : (JL Caffarel, B.P. 26, 77230 Dammartin en Goëlle). Dans ce n° 70 (septembre 2001), JL Caffarel poursuit son enquête : « *Que faut-il faire pour que nos idées triomphent ? Avec cette phrase de Jean-Pierre Melithe, que nous pouvons considérer un peu comme son testament : « Un vendéen porte toujours son chapelet sur lui* ». En pages suivantes : *Vœu pour un jubilé : une Europe chrétienne ; Vendée : mémoire et fidélité.*

Le Petit Royaliste n° 35 : (École St Michel, 36250 Surins-Niherne). Revue apolitique rédigée par les élèves (quelquefois anciens élèves) de l'École Saint Michel.

Ce dernier numéro nous offre tout d'abord un éditorial de M. L-M. Carlhian élève de 1^{ère} L, comparant nos actualités : Loft Story et la Gay Pride aux jeux

offert à la foule par les romains, sous l'antiquité.

Puis, la revue nous promène tout d'abord à Paris, à travers son histoire (M. R. du Chazaud) ; ensuite à Poitiers, la ville au cent clochers (M. P. Guyau).

Comme d'habitude, une biographie de personnage illustre ; c'est ici le tour du général Mangin. A l'heure où il est de bon ton de critiquer cette guerre dans ces mêmes milieux qui l'ont pourtant organisée autrefois, où l'héroïsme de ces « poilus » est enseveli sous la boue, cette biographie est un excellent contrepoison. Pour nous, pour nos enfants, afin qu'ils se fassent une idée juste mais vraie de leur histoire.

M. P-E. Geffroy continue ses « *Dialogues anodins* ». Il finit ici celui sur le progrès.

Enfin, l'illustre dessinateur M. F. Bonnemaïson continue sa B.D. sur les Perses. (*René de Surville*)

29 et 30 septembre 2001 : 89^{ème} Pèlerinage Légitimiste de Sainte Anne d'Auray

Programme :

Samedi 29 septembre :

14h00 : Accueil devant la Basilique de Sainte Anne d'Auray. Circuit touristique (avec le concours d'historiens) : **Auray** : épilogue sanglant de Quiberon, le souvenir de Georges Cadoudal mais aussi le dénouement de la guerre de succession.

Visites : Le Champ des martyrs, la Chartreuse d'Auray et Kerléano.

19h00 : Repas chouan et veillée (près du monument du comte de Chambord).

Dimanche 30 septembre :

6h15 : Rendez-vous à Vannes (parking de la Garenne).

6h30 : Départ de la marche des pèlerins pour Sainte Anne d'Auray.

9h00 : (*Pour ceux qui ne marchent pas*) Chapelet devant la basilique de Sainte Anne d'Auray.

10h15 : Messe (salle de la Boule d'Or).

11h45 : Dépôt de gerbes au monument du comte de Chambord.

12h30 : Repas (Restaurant de la Boule d'Or).

15h00 : Conférence : *Le devoir sacré des chrétiens dans la cité*, par le Père Jean-Marie (Fraternité de la Transfiguration).

Après-midi : nombreux stands.

17h30 : Clôture.

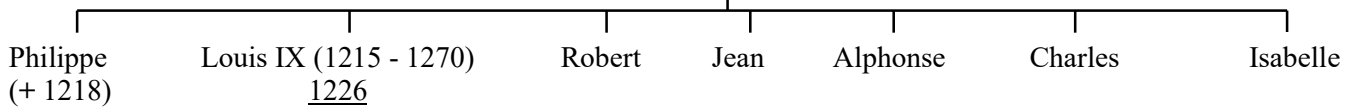
Pour vous renseigner : Cercle Georges Cadoudal (Bro Erec), tél. : 01 97 45 46 80, fax : 02 97 66 27 04.

Fédération Bretonne Légitimiste (FBL, B.P. 10307, 35703 Rennes cedex 7 ; tél. : 02 99 38 36 64, fax : 02 99 38 36 72, fed.bretonnelégitimiste@wanadoo.fr). Ou uclf.@worldonline.fr.

Les rois de France

Louis VIII (1187 - 1226)

1223



Louis IX (1226 - 1270)

Trop jeune pour gouverner le royaume en 1226, la régence est assurée par sa mère, Blanche de Castille.

Lorsqu'il commença à régner, vers 1234, il fit montre d'une grande volonté de justice : les ordonnances royales s'attaquaient surtout aux abus et corruptions des détenteurs d'autorité. Il envoya des membres de la Cour s'assurer de l'application de ses ordonnances par les officiers royaux.

Louis doit faire face en 1234 à la révolte du comte de Bretagne, allié à l'Anglais : l'ayant battu, il

lui épargne la vie et lui rend son comté à la condition que celui-ci rentre dans le domaine royal à la mort de son fils.

Il jouit bien vite d'une réputation de sagesse et de sainteté, qui lui confère une grande autorité dans le royaume.

Louis, bientôt surnommé « *Saint-Louis* », œuvra pour que règne la paix entre les princes d'Europe : après qu'Henri d'Angleterre ait débarqué pour aider des barons révoltés contre lui, il va le battre à Saintes et lui proposer aussitôt la paix du traité de Paris de 1259, par lequel Henri se reconnaît vassal du roi de France, et renonce à la

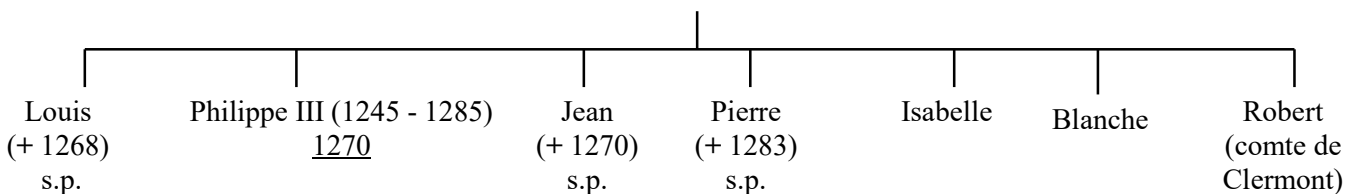
Normandie, au Maine, à l'Anjou, à la Touraine et au Poitou. Il va conclure également un accord avec le roi d'Aragon, par lequel le Languedoc et la Provence sont reconnus comme français.

Saint Louis continue l'ouvrage de reconquête entreprise par ses aïeux : il entreprend les septième et huitième croisades (1244 et 1270). Grand chrétien, menant une vie très simple, Louis était épris de justice, et ne cessa de pratiquer la charité avec un grand zèle.

Louis mourut des suites de l'épidémie de peste qui décimait les croisés, le 25 août 1270, à Carthage.

Louis IX (1215 - 1270)

1226



**Maison
de Bourbon**

Philippe III : (1270 – 1285)

Philippe est sacré seulement le 15 août 1271, du fait de sa présence aux croisades.

Il recueille, à la mort de son oncle Alphonse, le Poitou, l'Auvergne, la Saintonge, le Toulousain et l'Albigeois.

Il poursuivit l'œuvre de

réforme administrative de son père.

Philippe continua la croisade et parvint à faire capituler le roi de Tunis en 1270.

Le domaine royal était maintenant très étendu : seul, le comte de Foix se révoltait : le roi, avec tous les vassaux, s'en saisit

et lui fit grâce après un an de prison.

Philippe semble être le premier roi à rédiger des lettres d'anoblissement en faveur de simples bourgeois : avant, la noblesse ne découlait que de la naissance, de la possession d'un fief à la troisième génération, ou de la profession des armes. Le

mérite devenait ainsi une source de noblesse, titre conféré par le seul roi.

En politique étrangère,

Philippe, surnommé « Le Hardi », s'attaqua au roi d'Aragon qui avait envahi la Sicile, et mérita l'excommunication du Pape

Martin IV : il fut défait sur mer, et périt à Perpignan dans l'épidémie qui décimait son armée, le 5 octobre 1285.

Restrictions militaires en Allemagne

L'affaire est passée complètement inaperçue de ce côté-ci du Rhin. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu obtenir de prise de position des autorités françaises concernées. Pourtant l'événement est de taille : l'Allemagne désarme massivement. Alors que par le traité de Moscou marquant le 12 septembre 1990 sa réunification, l'Allemagne s'était vue allouer des forces armées de 370.000 hommes (terrestres, aériennes et navales), les décisions de la coalition rouge-verte font que l'Allemagne va réduire ses effectifs à 240.000 hommes. Des considérations budgétaires y sont pour beaucoup, de même que le fait que notre voisin dispose d'un taux de fécondité les plus bas d'Europe (1,30 par femme). Malgré l'opposition des Verts et des Communistes, le service militaire a pu être sauvé de justesse.

Il est regrettable que notre presse ait passé cette affaire sous silence, car avec le désarmement de l'Allemagne, va se poser la question d'une stratégie efficace des puissances ouest-européennes dans le Centre-Europe, de même que la

crédibilité des forces de l'OTAN pour le cas où l'Alliance atlantique devrait être encore élargie, cette fois-ci vers les confins de la Baltique. Certes, le cabinet allemand veut être entièrement partie prenante à la mise sur pied d'une force d'action rapide de l'Union européenne (avec 18.000 hommes sur 60.000 au total), mais le peu de goût que devraient manifester les autorités de Berlin pour les questions militaires dans les années à venir pose à l'évidence le problème de la crédibilité d'un allié, dont le seul argument de poids est et devrait demeurer la puissance économique.

En d'autres termes, l'Allemagne reste un géant économique et un nain politique. Après les années Kohl où il fut beaucoup question pour les Allemands d'un « *partenariat dans le commandement* » avec les États-Unis d'Amérique, les restrictions militaires auxquelles procède le chancelier Schröder font que nos voisins, en matière de politique étrangère, devraient se réfugier dans les aléas de la concertation multilatérale et internationale. Pour Paris, ceci

devrait signifier que des soldats français iront peut-être se faire tuer sur des terrains d'opération non encore définis afin que l'économie française puisse continuer à jouir de la bienveillance des banques de Francfort/Mein et autres places financières. Tout ceci n'est pas très glorieux, ni pour les Français, ni pour les Allemands, ni d'ailleurs pour leurs partenaires européens. L'Europe demeure informée, d'autant plus que militairement parlant, elle continue à dépendre des matériels sophistiqués dont disposent les USA, et à travers eux l'OTAN.

Dans cet esprit, l'on ne peut que se féliciter que notre ministre de la Défense, M. Alain Richard, ait pu peu ou prou, pour l'exercice budgétaire 2001, maintenir un volume de dépenses militaires quasi-constant pour nos forces armées. Néanmoins, se posera en France, tôt ou tard, le problème de la reconquête en matière du budget de la Défense et d'une révision de la stratégie de notre pays.

P. C

(La Durbelière, octobre 2000)

Notes de lecture

Origines de la crise dans l'Église. Réponse à un jeune par Monsieur l'abbé Pivert :

(Le Combat de la Foi, Le Moulin du Pin, 53290 Beaumont Pied de Bœuf).

I. Le titre de cet opuscule

(trente pages) est parfaitement approprié. L'ensemble déroule sous nos yeux, d'une manière très claire, l'enchaînement des événements qui nous conduisent du péché originel (l'homme prétendant poser son indépendance par rapport à Dieu)

jusqu'au triomphe du modernisme à Vatican II.

Jésus-Christ ouvre le Nouveau Testament, ou plus simplement l'histoire de l'Église, laquelle est un perpétuel combat. Le vieillard Siméon l'a dit à la Saint Vierge : « *Jésus a été établi pour la ruine*

et la résurrection d'un grand nombre en Israël ». Or, précise l'auteur, dans la bouche de Siméon, « *Israël, c'est l'Église* », puisque nous sommes entrés dans le Nouveau Testament.

II. Ensuite l'Abbé Pivert trace à grands traits l'histoire tourmentée de l'Église à partir de la première victoire, la conversion de Clovis en 496. Il s'arrête un peu longuement sur le moyen-âge « *qu'on ferait mieux d'appeler la chrétienté* » avec ses rois chrétiens en France et dans les autres pays d'Europe, dont les lois favorisent la vertu. La société d'alors est organisée en corporations et l'âme de ce grand corps, c'est l'Église elle-même. « *Observer la loi de Dieu ne rend pas malheureux, au contraire : Dieu est si bon pour ceux qui lui font confiance !* »

L'auteur aborde alors le problème de la **liberté**. La chrétienté ne faisait pas de la liberté un absolu, mais elle rappelait l'homme à ses devoirs et lui donnait les moyens de les accomplir. « *Cela ne plaît pas à ceux qui veulent s'affranchir de Dieu, mais il ne peut en être autrement* ».

L'Église (Saint Pie X) nous enseigne qu'il ne peut y avoir pour la société d'autre modèle que la chrétienté « *dans lequel absolument tout est tourné vers Dieu notre Père pour le plus grand bonheur des hommes* ». Mais les ennemis n'hésiteront pas à détruire le bonheur des hommes « *tant ils ne veulent pas être soumis à Dieu* ». Dans la chrétienté ils se cachent : parabole de l'ivraie.

III. Puis vient un excellent chapitre, parfaitement clair et très ferme, sur l'Humanisme et la **Renaissance**, le premier concernant la littérature et les sciences, la seconde s'attachant au domaine de l'art. Savants et artistes avec leurs plumes et leurs pinceaux se sont attaqués à la chrétienté en magnifiant l'homme

et la liberté de l'homme regardée comme un absolu. C'est ainsi que bientôt on occulterait Dieu « *le sommet et le centre de tout l'univers dont il est le créateur... et le maître* ». Même certains papes furent séduits... avant de se reprendre.

Dans un dernier paragraphe, l'Abbé Pivert montre que la Renaissance a systématiquement mis en valeur la partie la plus sensuelle et la moins intérieure de l'art grec et laissé de côté ce qu'il a eu de plus vrai et de plus profond.

IV. Après ce premier pas qui exaltait le goût de la liberté et de la jouissance, Luther en accomplit un deuxième qui ébranla directement l'Église et la chrétienté en affirmant qu'il est impossible d'éviter le péché mais que Dieu, ne tenant pas compte de nos vices, nous prendra quand même au ciel, sans exiger de purification. Liberté absolue, cette fois-ci, dans le domaine moral. La mission de Jésus-Christ se trouve bouleversée, ainsi que le sens de la Croix, ainsi que la messe. C'est le protestantisme, ce sont les guerres de religion. Il y eut une réaction, en partie victorieuse, de l'Église, grâce aux papes (Saint Pie V), au Concile de Trente, à de grands saints (Saint Vincent de Paul).

V. Au XVIII^{ème} siècle, les « *philosophes* » vont aller encore plus loin, jusqu'au bout. Ils affirment que la révolte des hommes est justifiée : l'Église les a trompés et il n'existe aucune autorité qui puisse contraindre la liberté absolue de l'homme. Celui-ci ne vit en société que parce qu'il le veut bien et il se donne les lois qui lui conviennent. C'est la démocratie à la Rousseau, servie par une nouvelle Église, la **Franc-Maçonnerie**, qui prend le pouvoir par la violence en 1789 à la fin du « *Siècle des Lumières* ». Une nouvelle déesse est proposée à l'adoration de tous les peuples, la « *déesse raison* ».

VI. Lorsque après la tourmente révolutionnaire, on se rendit compte qu'il fallait revenir à l'ordre et à la religion, il se produisit un **fait extraordinaire** et, à première vue, incompréhensible : des catholiques vont se rapprocher de la Révolution et la sauver !

Ces catholiques, hommes importants et d'une brillante culture, étaient, le plus souvent, d'une piété exemplaire. Beaucoup de gens les suivirent sans réfléchir. Animés du désir de se faire bien voir de leurs adversaires, ils allèrent peu à peu et le plus loin possible dans le sens de ces derniers, et ils finirent par ranger leurs convictions « *dans leur cœur comme dans un musée* ».

Cependant, pour ne pas perdre leur influence dans les milieux catholiques, ils agissent avec une extrême prudence et, du reste, pour certains d'entre eux, avec sincérité. Ce sont les **libéraux**, en ce sens qu'ils tendent toujours vers la liberté, qu'ils mettent au-dessus de tout. Lamennais est le plus célèbre d'entre eux. Ce malheureux prêtre qui voulait rapprocher l'Église et la Révolution termina sa vie en apostat.

Vouloir plaire à ses adversaires parce qu'on n'a pas le courage de se battre, tel est le libéralisme philosophique, religieux et politique, à ne pas confondre avec la générosité du cœur (cette confusion sert les révolutionnaires). Ainsi les amis de Dieu et de la vérité se mirent pratiquement au service de la Révolution. Les ennemis de Dieu sont dorénavant à l'intérieur même de l'Église.

Ce chapitre VI s'arrête un instant sur ce qu'est l'authentique tolérance.

VII. Les papes du XIX^{ème} siècle se sont élevés contre ce **courant libéral** qui, dans l'Église, a pris le nom de **moderniste** (ou parfois de « *progressiste* »). Saint

Pie X dénonce à leur sujet trois choses :

a) « *ils apportent avec eux toutes les erreurs d'ennemis acharnés* » qu'ils enseignent jusque dans les séminaires,

b) « *ils veulent changer l'Église de l'intérieur pour en faire une complice de la Révolution* ». L'abbé Pivert apporte ici de claires précisions sur la notion de changement.

c) « *Les modernistes se sont cachés sous une apparence de catholiques zélés* ».

VIII. Le Concile Vatican II vit, hélas, le triomphe du modernisme, auquel avaient

adhéré peu à peu la majorité des évêques, un grand nombre de cardinaux et jusqu'au pape lui-même. L'on cite des témoignages irréfutables, en particulier des cardinaux Suenens et de Lubac, des Pères Congar et Caporale... Deux erreurs fondamentales sur l'œcuménisme et la liberté religieuse furent ouvertement adoptées par le concile. Le pape Jean-Paul II a multiplié des gestes d'œcuménisme, en particulier la grande réunion d'Assise en 1986. L'abbé Pivert apporte sur tous ces points d'utiles précisions. Le chapitre s'achève par cette question : « *Allons-nous nous mettre en désaccord avec tous les*

papes précédents pour nous mettre en accord avec les deux derniers ? »

IX. C'est une réponse à la question précédente qui ouvre le dernier chapitre : « *Nous avons la chance que depuis des siècles l'Église nous ait montré la voie. Si nous voulons être fidèles, il nous suffira de continuer sur cette même voie* ».

En résumé, un opuscule qui rappelle, en plus étoffé, le **Vade mecum** de l'Abbé Coache. Un opuscule qui permet de situer les erreurs modernistes et de prendre un bon cap pour s'y opposer.

Y. L.

Réflexions sur l'euthanasie

Depuis quelques années, on assiste à un matraquage médiatique bien orchestré sur l'euthanasie moyen moderne de « *compassion* » envers les « *souffrances intolérables* » endurées par certains malades en fin de vie comme des cancéreux ou envers la « *déchéance* » insupportable présentée par des malades atteints de démence comme la maladie d'Alzheimer par exemple. L'euthanasie prend le relais de l'avortement devenu un « *droit* » des femmes à tuer leurs enfants à leur convenance (loi Aubry) après que la loi Chirac-Veil en ait fait une tolérance pour les cas de « *détresse* » d'une femme devant une grossesse non désirée. Nous sommes bien dans une logique de mort : on commence par tuer les enfants conçus et on poursuit en s'attaquant aux grands malades et aux vieillards.

L'euthanasie peut se définir comme une méthode pour procurer une mort sans souffrance, afin d'abrèger les tourments de l'agonie ou d'une maladie très douloureuse à issue fatale

(euthanasie agonique) ou afin de satisfaire quelque exigence de nature collective (peine de mort ou euthanasie sociale).

L'euthanasie est ancienne et a connu des époques diverses. Sous l'antiquité païenne, qui avait peu de respect pour la personne et pratiquait l'esclavage, on a surtout une euthanasie sociale («... *quant à ceux qui ne sont pas sains de corps on les laissera mourir.*» Platon). Le judaïsme puis le christianisme l'ont proscrit de façon absolue se fondant sur la réalité que Dieu seul dispose de la vie et de la mort, qu'il l'a, explicitement, interdite (« *Tu ne tueras pas* »), et insistant sur la valeur rédemptrice de la douleur. Avec la Renaissance, qui est la réintroduction du paganisme dans une société chrétienne, cette idée revient en force ; le mot est créé par Francis Bacon (« *euthanasie pour mort heureuse* ») ; Thomas Morus incite à tuer les incurables pour leurs souffrances et leur inutilité sociale. L'époque contemporaine a connu un regain d'euthanasie sociale avec Nietzsche et le nazisme ce qui l'a

faite honnir par la société. Elle revient aujourd'hui en force sous sa forme agonique, quoique sa forme sociale se dessine aussi en filigrane (dépistage des malformations fœtales p.e).

On peut distinguer euthanasie active et passive, directe et indirecte :

✓ l'euthanasie active, directe consiste, par exemple, à injecter une drogue ou un cocktail de drogues, dit lytique, avec l'intention de donner la mort,

✓ l'euthanasie active, indirecte consiste à administrer des produits soulageant le malade (but recherché) mais pouvant abrèger sa vie (effet indirect non recherché). Pie XII a tranché en utilisant les règles du « *volontaire indirect* », l'effet bon (soulagement) ne venant pas de l'effet mauvais (abrèger la vie), la cause étant proportionnée au but, si on ne recherche, bien sûr, que l'allègement des souffrances,

✓ l'euthanasie passive directe consiste à priver, volontairement, le malade des soins les plus élémentaires, tels que l'alimentation, l'hydratation ou

les soins hygiéniques, dans le but de hâter volontairement la mort, ✓ l'euthanasie passive indirecte consiste à s'opposer à « l'acharnement thérapeutique » en employant des moyens hors de proportion avec l'état réel du malade (stopper une réanimation artificielle chez un comateux, sans toutefois le priver de nourriture, hydratation, nursing...).

On peut résumer en disant que l'euthanasie directe, active et passive, est un acte criminel, avec préméditation et donc toujours condamnable, mais que l'euthanasie indirecte, active et passive, relève des soins médicaux normaux, si l'intention est bien le soulagement du malade (proportionnalité entre le but et les moyens du volontaire indirect).

Enfin notre époque a rajouté une notion nouvelle à l'euthanasie, celle du suicide médicalement assisté, où une personne réclame l'aide d'un tiers qui lui prodigue les conseils et moyens nécessaires pour se donner la mort sous des prétextes divers qu'on peut résumer par la formule de « choisir sa mort » ou de « mourir dans la dignité », le tiers étant le plus souvent le médecin, qui, comme pour l'avortement, devient non plus seulement celui qui soigne mais aussi celui qui tue.

Pourtant sur le plan du droit tout est très clair et l'euthanasie est interdite par tous les codes de loi. Tout d'abord, par le plus important de tous, mais certainement le plus combattu et le moins respecté, le code divin qui, dans le 5^{ème} commandement, dit très clairement : « Tu ne tueras pas ». Par le code pénal qui définit l'euthanasie comme un meurtre, voire un assassinat (avec préméditation), punissable de 30 années de réclusion (art. 221 - 1), ou, au mieux, comme une omission de porter secours à personne en péril. L'article 2 de la Convention européenne des droits

de l'homme précise que la mort ne peut pas être infligée. Par le code de déontologie médicale, enfin, qui stipule dans son article 22 : « le médecin, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité ... » et dans son article 38 : « le médecin doit accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments, assurer par des soins et mesures appropriées la qualité d'une vie qui prend fin, sauvegarder la dignité du malade et reconforter son entourage. Il n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort. ». Il n'existe donc très clairement, dans aucun code de loi, divin ou humain, de droit fondamental à la mort.

Dans la réalité, nous assistons à la légalisation progressive de l'euthanasie et du suicide médicalement assisté. Comme pour l'avortement, nous assistons à des campagnes de presse bien orchestrées en sa faveur, en exploitant toutes les occasions possibles pour influencer une opinion publique incapable de discernement, car seuls les partisans de l'euthanasie, peuvent s'exprimer dans les médias. Ainsi 86 % des français revendiqueraient l'euthanasie active pour eux-mêmes ou pour les malades incurables endurent de grandes souffrances « au nom d'une certaine idée de leur dignité ». Aucun médecin ayant affirmé publiquement avoir pratiqué l'euthanasie n'a jamais été mis en examen pour meurtre ou assassinat. Dans l'affaire Duffau, le procureur de Millau n'a pas jugé bon de poursuivre, et c'est la section disciplinaire nationale de l'Ordre des médecins qui lui a interdit d'exercer la médecine pendant un an (alors que le conseil régional de Midi-Pyrénées l'avait relaxé pour la mort donnée à une dame de 93 ans, hémiplegique et comateuse). Une association, l'ADNM, ou association pour le droit de mourir

dans la dignité, qui revendique 28 000 membres, avec à sa tête le sénateur Henri Caillavet, franc-maçon déclaré, et qui a mis fin aux jours de son père de 90 ans, déficient mental, avec l'aide de son frère pharmacien, milite ouvertement pour la légalisation de l'euthanasie et du suicide médicalement assisté. Des colloques sont organisés un peu partout avec des universitaires du droit, de la médecine, avec des ministres (Kouchner, Véronique Neiertz ...), on met au point des déclarations de volonté de suicide médicalement assisté en cas de maladie grave, de déchéance physique ou mentale. En janvier 2000, le Conseil consultatif national d'éthique rendait son avis sur « Fin de vie, arrêt de la vie, euthanasie » recommandant une sorte « d'exception d'euthanasie ». La porte est entrouverte, se réjouit Henri Caillavet, l'intransgressable peut désormais être transgressé dans des conditions qui restent à définir. Notre société a dominé le tabou du sexe, il lui reste à dominer celui de la mort. Bernard Kouchner juge indispensable de relancer en France, le débat de l'euthanasie. Mme Neiertz s'apprêterait à déposer, avant la fin de la législature, un projet de loi autorisant le suicide médicalement assisté. Le processus révolutionnaire est en marche : on met en place une pratique illégale, avec la complicité tacite de complices bien placés pour empêcher toute poursuite ou condamnation, puis, quand on juge l'opinion mûre, on propose de changer la loi pour la mettre en adéquation avec « l'évolution de la société ». C'est déjà fait aux Pays-Bas, devenu le premier pays européen à légaliser l'euthanasie active et le suicide médicalement assisté, le 10 Avril 2001.

Donc peu à peu, sur un mode crescendo, l'euthanasie chemine vers sa légalisation. Approche le

jour où, en toute légalité, le médecin, fait pour soigner, se transformera aussi en bourreau, à la demande d'une personne, de ses proches ou de sa propre autorité. En entrant à l'hôpital, le grand malade, la personne âgée pourra se demander si le médecin qui se penchera sur elle sera là pour la soigner ou la tuer. Quelle magnifique perspective offerte par les tenants des « *Droits de l'homme (sans Dieu)* ». Pour ceux qui en douteraient, qu'ils méditent ces quelques lignes de Jacques Attali ancien conseiller de feu F. Mitterrand : « *Dépassé 60/65 ans, l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit et coûte cher à la société... l'euthanasie sera un des instruments essentiels de nos sociétés futures ... le droit au suicide est une liberté fondamentale, un droit absolu d'une société socialiste... Des machines à tuer élimineront la vie quand elle sera trop insupportable*

ou trop coûteuse. Je pense donc que l'euthanasie sera une règle de la société future ».

Que pouvons-nous faire pour empêcher une telle abomination de voir le jour ? Le précédent de l'avortement nous démontre que, dans une société démocratique, soumise au grand nombre manipulé par des médias soumis, par l'argent, aux ordres de forces occultes, Barrabas sera toujours préféré à Jésus-Christ. Cette évidence ne doit pas nous empêcher de lutter avec tous les moyens possibles et moraux contre cette horreur à venir. La seule force morale capable de s'y opposer avec succès, c'est la Sainte Église Catholique. Encore faudra-t-il que les hommes d'Église se souviennent que la Croix du Christ est formée par l'intersection de deux branches, une horizontale reliant les hommes entre eux, et, une verticale reliant les hommes à

Dieu. Or, pour que les arguments basés sur la partie horizontale aient une chance d'être entendus, il faut qu'ils s'appuient, explicitement, sur les préceptes divins de la partie verticale. L'histoire de ces trente dernières années montre que les hommes d'Église actuels appuient leurs démonstrations surtout sur ce qui est horizontal, passant sous silence, implicitement ou explicitement, ce qui est vertical, perdant ainsi beaucoup trop de force et d'autorité sur notre société pervertie par les forces occultes de la Contre-Église. Prions pour que Dieu nous vienne en aide et en particulier demandons l'aide de la Ste Vierge Marie qui écrase la tête du Prince de ce monde, véritable maître d'œuvre tant de l'avortement que de l'euthanasie.

*En la fête de St Bonaventure,
le 14 juillet 2001
Dr. Michel Dubroca*

Le Pape Pie VII et la France : 1797-1814

On n'entend généralement, et notamment chez les catholiques de tradition dont nous sommes, que des éloges de ce pape. Cette étude s'efforcera de démontrer, à partir des faits d'histoire, que si ce pontife avait des qualités très réelles, il avait aussi de grands défauts que l'on dissimule généralement par une fausse pudeur. Or, en histoire, seuls comptent les faits dans leur réalité objective.

Grégoire Louis Barnabé Chiamonti naquit le 14 août 1742 à Senesa, en Romagne, d'une famille notable connue dans cette ville depuis le XVI^{ème} siècle. Cette dernière était d'ailleurs alliée à celle également patricienne du pape Pie VI Braschi-Onesti, né lui aussi dans cette même ville en 1717 et mort prisonnier à Valence en 1799. Il

fit l'un de ses neveux duc Braschi-Onesti commandant de la Garde Noble, lequel mourut en 1818.

Ayant situé le milieu familial du futur Pie VII, rappelons qu'il fut moine bénédictin puis évêque de Tivoli en 1782, puis d'Imola et créé cardinal en 1785. Le cardinal, et ceci fait partie de ses qualités, avait une piété profonde et sera patient dans les épreuves. D'un visage agréable, il sera pourtant maladif toute sa vie, ce qui ne l'empêcha pas de vivre jusqu'à quatre-vingt-un ans. Ses deux défauts principaux seront, en premier lieu, un pacifisme tel qu'il est une forme atténuée et plus ou moins consciente de libéralisme, en second lieu, un manque évident de discernement sur les hommes politiques de son temps ; enfin, il n'aura pas l'âme d'un martyr.

Il est certain que dans l'année

1797, à l'époque du traité de Campo-Formio et dans les années suivantes - Marengo est de juin 1800 -, le général Bonaparte étant pratiquement maître de l'Italie, le cardinal fut réellement sensible au charme du général vainqueur, ne discernant pas en lui le fils aîné de la Révolution ni l'intraitable tyran déjà en puissance. Le pape Pie VI mourut le 29 août 1799 à l'âge de quatre-vingt-un ans. Bonaparte, toujours habile, fit rendre à la dépouille du défunt pape des honneurs solennels, permettant deux ans après de le transporter à Rome.

Le conclave ne put se réunir le 30 novembre 1799 à Rome occupée ; il se tint à Venise et prit fin le 14 mars 1800. Le cardinal Chiamonti semblait avoir peu de chance d'être élu ; c'est le cardinal Bellisoni qui réunit rapidement le

plus grand nombre de voix, sans pourtant atteindre la majorité sur les trente-cinq cardinaux présents, et, après lui, le cardinal Mattei qui en obtint dix. Les mauvaises langues prétendent que Bonaparte influença le conclave pour l'élection de Chiaramonti et que ce dernier se devait plus tard de le sacrer à Paris. En histoire on ne peut retenir comme valables des on-dit qu'aucun texte précis ne confirme. Ce qui est certain, c'est que Bonaparte marqua sa satisfaction pour l'élection de ce pape - c'est incontestable et inquiétant - qui prit le nom de Pie VII.

Bonaparte, en 1800, devint premier consul à vie (il avait fait depuis le 18 Brumaire, novembre 1799, bien du chemin...) et souhaitait la paix religieuse, non pour elle-même car il était athée à cette époque, mais à seule fin d'arrêter la guérilla incessante des provinces catholiques de l'Ouest qui empêchait son pouvoir d'être reconnu dans cette partie de la France et lui mobilisait des troupes. Laissons la parole au général d'Andigné dans le récit de son entrevue avec Bonaparte le 27 décembre 1799 :

(Il le nota pour en rendre compte aux chefs royalistes à Pouancé, du 12 au 18 décembre, à propos des « ouvertures de pacification » faites par le général Hédouville, commandant des troupes républicaines dans les provinces de l'Ouest. Ses pairs

l'avaient envoyé porter au Premier Consul les propositions en quarante articles des garanties qu'ils lui demandaient.) « *Le point sur lequel je devais particulièrement insister, écrit d'Andigné, était le libre exercice de la religion catholique, sans que nos pasteurs fussent assujettis à aucun serment, ni à une soumission quelconque. La religion, me dit-il, je la rétablirai non pour vous, mais pour moi. Ce n'est pas que nous autres, nobles, dixit Napoléon, nous ayons beaucoup de religion, mais elle est nécessaire pour le peuple (?) et je la rétablirai. Mais dans vos demandes, à cet égard, il y a des mots à changer. - Je vous prie, Général, d'observer que, en fait de religion, les mots sont souvent des choses...* » Il déclara qu'il ne signerait rien. Je lui dis : « *Si vous tenez à ne rien signer, c'est nous prescrire de continuer la guerre, car nous ne pouvons la cesser sans garanties. - Si vous ne faites pas la paix, je marcherai sur vous avec cent mille hommes. - Nous tâcherons, répondis-je froidement, de vous prouver que nous sommes dignes de vous combattre. - J'incendierai vos villes. - Nous vivrons dans les chaumières. - Je brûlerai vos chaumières. - Nous nous retirerons dans les bois. Du reste, vous brûlerez les cabanes du cultivateur paisible, vous ruinerez les propriétaires qui ne prennent aucune part à la guerre, mais vous ne nous trouverez que*

lorsque nous le voudrons bien, et avec le temps, nous détruirons toutes vos colonnes en détail. - Vous me menacez, dit-il avec un son de voix terrible. - Je ne suis point venu pour menacer, repris-je tranquillement, mais tout au contraire pour vous parler de paix. Quand vous le voudrez bien, nous y reviendrons. » Cette réponse le calma subitement. »

Le pape désirait, comme c'était son devoir, la paix religieuse en France. Il se réjouit un peu naïvement de constater - pour de toutes autres raisons - que le Premier Consul la désirait aussi et ce furent les premiers pourparlers en vue d'un concordat par le cardinal Consalvi, cardinal-diacre, vrai homme d'Église. Le concordat sera signé en 1801 par le légat à latere cardinal Caprara¹, véritablement homme lige du Premier Consul, qui fut cynique avec le pape Pie VII, lequel dut se plier, pour le rétablissement du culte en France - qui est, certes, un grand bien - à ses exigences, à tel point que M. Emery (1732-1811), supérieur général de la société des Prêtres de Saint-Sulpice, a pu dire : « *Par un acte d'autorité sans exemple contre les saints canons, le pape allait, sous l'injonction du pouvoir civil, jusqu'à l'extrême limite de sa juridiction universelle dans l'Église.* »

Le Premier Consul supprima les cent trente-cinq diocèses, en créa d'autres : cinquante évêchés

1) Le savant cardinal François Désiré Mathieu, archevêque de Toulouse en 1869, et auteur d'un excellent ouvrage, *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et du Barrois d'après des documents inédits* (1879), disait de Capara : « *La faiblesse même !* ». Ce dernier fut non seulement docile, mais servile à l'égard du Premier Consul, qui le nomma sans aucun droit, après qu'il eut prêté serment, archevêque de Milan. Il alla jusqu'à sacrer Napoléon Roi d'Italie en 1805.

**Pour aider ce journal : abonnez-vous !
Si vous aimez ce journal, faites le lire**

et dix archevêchés, exigeant du pape que ceux des évêques assermentés titulaires d'un siège le conserve sans rétractation (nous y reviendrons), exigeant également que le pape dépose purement et simplement des prélats comme Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, qui avait souffert persécution et exil, ainsi que d'autres. C'est si vrai que dans sa lettre du 20 juillet 1801 - le concordat venait d'être signé - Bonaparte écrivait ce qui suit à son frère Joseph : « *Il me paraît nécessaire que vous vous entendiez avec le cardinal Consalvi pour tout ce qui est relatif aux évêques constitutionnels... Ce cardinal croit indispensable qu'avant même que ces évêques puissent être nommés à des évêchés ils se rétractent [...], chose qu'on ne peut exiger d'eux sans les déshonorer et sans compromettre l'autorité temporelle qui les a toujours appuyés, surtout lors de l'Assemblée Constituante.* »

Le pape accéda à cette énorme prétention. Nous ne pouvons donner, pour rester dans les limites que nous nous sommes fixées, la lettre pathétique de treize évêques français émigrés en Angleterre, du 27 septembre 1801, adressée au Souverain Pontife. La plupart se soumièrent et offrirent leur démission, trois refusèrent. Cette faiblesse, pour ces évêques, sans s'excuser, s'explique. Ils étaient outrés de voir maintenus sur leurs sièges des évêques rebelles et infidèles à Pie VI et de voir le pape exercer une autorité qui n'avait pas d'exemple dans l'histoire. Le concordat signé par François I^{er} et le pape Léon X en 1516 laissait à l'épiscopat français, gallican dans le meilleur sens du terme, un certain nombre de libertés et de privilèges. Les évêques de France avaient respect et obéissance à l'égard du Pontife romain, mais pas aveuglement.

La Petite Église, sur laquelle a écrit M. Guy Coutant de Saisseval, s'explique et il est dommage,

comme il le développe, que certains évêques de France, comme le grand évêque Mgr Pie de Poitiers, se soient montrés d'une sévérité excessive, alors qu'une compréhension les aurait peut-être ramenés dans la bonne voie. Comment le pape et le cardinal Consalvi ont-ils pu signer un concordat qui ne reconnaissait l'Église catholique que comme celle du plus grand nombre des Français, les autres cultes minoritaires étant nécessairement reconnus eux aussi ! Le Premier Consul ajouta soixante-dix-sept articles organiques si graves que le pape protesta, mais qui ne furent à notre connaissance l'objet d'aucune lettre encyclique. Citons quelques articles :

Article 25 : « *Les évêques enverront toutes les années à ce conseiller d'État les noms des personnes qui étudieront dans les séminaires et qui se destineront à l'état ecclésiastique* » ; ce qui veut dire que le Premier Consul peut mettre fin aux études d'un postulant.

Article 26 : « *Les évêques ne pourront ordonner aucun ecclésiastique s'il ne justifie d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de trois cents francs, s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans et s'il ne réunit les qualités requises par les canons reçus en France. Les évêques ne feront aucune ordination avant que le nombre des personnes à ordonner ait été soumis au gouvernement et par lui agréé.* » C'est exorbitant !

Article 45 : « *Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique dans les villes où il y a des temples destinés aux différents cultes.* »

Comment le pape a-t-il pu laisser prendre une part importante dans les pourparlers au tristement célèbre abbé Bernier, lui qui passa des Chouans à Napoléon et eut une accablante responsabilité dans

l'assassinat, par les voltigeurs de Stofflet, du général royaliste Bernard de Marigny. Napoléon lui-même disait de cet ecclésiastique : « *Je sais bien que c'est une canaille, mais j'en ai besoin et je m'en sers.* » Sa lettre au cardinal Consalvi, concernant les évêques d'Angleterre notamment, prouva à quel point il était un esprit faux. Rappelons qu'avec Portalis il participa au texte des articles organiques. Comment le pape, pour ce genre de services, a-t-il pu le nommer évêque d'Orléans et lui réserver, lors de sa venue en France, un entretien à Montargis ?

Jacques Cretineau-Joly, historien de talent, qui, sur la demande de Pie IX, écrivit *L'Église romaine en face de la Révolution* en 1859 (en deux tomes), même si, à notre sens, il est un peu trop favorable à tous les papes, de Pie VI à Pie IX, a pourtant l'honnêteté d'écrire en page 350 du tome premier : « *Le concordat de 1801 dans son ensemble comme dans ses détails n'était certainement pas une œuvre parfaite. Il y avait des lacunes obligées, des oublis calculés, des concessions presque effrayantes.* » Et pourtant l'auteur tenait, comme un certain nombre de ses contemporains, Napoléon pour l'homme providentiel alors qu'il était, comme le dira plus tard Louis XVIII, « *l'instrument de la colère de Dieu* ».

L'acte le plus condamnable de Pie VII, c'est d'avoir accepté, en décembre 1804, de sacrer et couronner le même Napoléon qui, quelques mois plus tôt, en mars, avait fait, non pas exécuter, mais véritablement assassiner Mgr le duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes. Quelques jours après, sans aucun regret, il pourra dire devant Louis Fontanes (athée tout dévoué à Napoléon et pourtant indigné) : « *J'ai versé du sang, je le devais et j'en répandrai peut-être encore, mais sans colère et tout simplement parce que la*

saignée entre dans les combinaisons de la médecine politique. Je suis l'homme de l'État, je suis la Révolution française et je la soutiendrai. » Voilà l'homme que le pape va élever à l'Empire !

En France, le sacre, il faut le souligner, ne fait pas le Roi. Il consacre religieusement son droit, comme le rappelle si bien Mgr de Latil, archevêque de Reims, dans son mandement du 25 mars 1825, annonçant le sacre de Charles X : « *N'allez pas, nos très chers frères, supposer que nos Rois viennent recevoir l'onction sainte pour assurer ou acquérir leurs droits à la Couronne : non, leurs droits sont plus anciens, ils le tiennent de l'ordre de leur naissance.* »

Dieu, et Dieu seul, est le maître de la vie et de la mort. Ce n'est pas l'Église, ni le pape, ni les évêques qui ont qualité pour faire des rois, mais seulement Dieu, Seigneur des seigneurs, et Roi des rois, par droit divin. Les Établissements de Saint-Louis codifiés sous son règne disent textuellement ceci : « *Le roi ne tient de personne (son pouvoir) fors de Dieu et de soi.* » Napoléon n'ayant aucun droit à la couronne de France, le roi de droit, Louis XVIII en exil, étant vivant, son sacre et couronnement sont invalides comme le fut celui d'Henri VI Lancastre au quinzième siècle, le roi légitime étant Charles VII déjà sacré à cette époque. Le pape mettra des conditions à sa venue à Paris, dont un certain nombre ne seront pas acceptées. Il avait demandé que le mariage civil de Napoléon et de Joséphine soit régularisé avant son départ de Rome. Il avait exigé que le serment constitutionnel (que Napoléon devait prêter à Notre-Dame après le couronnement et qui contient le texte du concordat des articles organiques exprimés globalement et notamment cette phrase : « *Je jure de respecter et de faire respecter tous les cultes* » ne soit pas proclamée en sa

présence. L'Église, dans son enseignement permanent, ne reconnaît pas la liberté de conscience et, sur ce point doctrinal, Pie VII a raison. L'Église ne peut reconnaître le même droit à la vérité et à l'erreur. Toutefois, la Sainte Église n'est pas une marâtre, mais une Mère bienveillante ; elle peut, dans certains cas, tolérer la liberté de conscience pour éviter un plus grand mal, par exemple le trouble de la paix civile. C'est ainsi que l'Église a toléré l'Édit de Nantes par Henri IV du 13 avril 1598. Pie VII aurait dû savoir, d'après les termes mêmes du Concordat évoqués plus haut, que la liberté de conscience existait en fait. On peut imaginer, à l'annonce du sacre de Napoléon, la révolte de nos Princes et de beaucoup de souverains. Joseph de Maistre eut le courage d'évoquer l'avilissement où le Pontife ravalait le trône de Saint-Pierre et d'ajouter « *que les forfaits d'un Alexandre Borgia étaient moins révoltants que la hideuse apostasie de son faible successeur.* » Pour ajouter un peu de piment à cette mascarade Joséphine demande la veille au soir une audience au Souverain Pontife, lui révélant qu'elle n'était toujours que mariée civilement avec Napoléon. Le pape exigea un mariage immédiat, que fit dans la nuit le cardinal Fesch, ce qui permettra à Napoléon, quand il se remariera en 1810 à l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, du vivant de Joséphine, grâce à des prélats complaisants, de prétendre que son premier mariage était nul parce que marié sous la contrainte.

Cinquante ans après, Pie IX, malgré les pressions qu'il eut à subir, ne voulut pas se couvrir de ridicule en venant sacrer l'aventurier et neveu de Napoléon I^{er}, Napoléon III.

Venons au sacre du pape. Il donna à Napoléon et à Joséphine une onction sur la tête et les mains. Napoléon se couronna lui-même et

couronna Joséphine.

Au moment du fameux serment constitutionnel, alors que le pape admettait qu'il soit proclamé en pleine cathédrale Notre-Dame de Paris, devant toutes les personnalités laïques et religieuses, lui-même allait se réfugier dans la sacristie de la cathédrale. Cela nous semble un peu burlesque. Pie VII ne connaissait peut-être pas nos classiques et notamment le *Tartuffe* de Molière, acte III, scène 2, dans lequel Tartuffe dit à Dorine : « *Couvrez ce sein que je ne saurais voir !* »

Comme on est toujours puni par où l'on a péché, la brouille entre le pape et celui qu'il avait le front d'appeler son « *dévoit fils l'Empereur des Français* » ne devait pas tarder. Il refusa comme Père commun des fidèles et comme Souverain le blocus continental. Ses États furent occupés en 1808. Il fut arrêté en 1809 par le général Radet, emmené prisonnier à Savone puis à Fontainebleau, où il resta prisonnier jusqu'en 1814. Il excommunia Napoléon en 1809, sentence qui n'eut pratiquement aucun effet car la Police impériale veillait. En 1812, Napoléon eut l'indignité de quitter ses troupes en pleine déroute en Russie et de regagner à bride abattue Paris avec Caulaincourt. Le 22 janvier 1813, accompagné des cardinaux rouges qui lui étaient fidèles, et notamment de Dugani, Bayanne (qui avait accompagné le pape à Paris en 1804), Doria et Ruffo, Napoléon se rendit à Fontainebleau et le fit signer un nouveau concordat plus mauvais que le précédent, le « *Concordat de Fontainebleau* », qui sera proclamé par Napoléon le 13 février 1813. Le pape avait mis comme seule condition l'approbation des cardinaux, ce dont se moquait bien le tyran qui savait que le plus grand nombre tremblait devant lui. Fier de son coup, il libéra les cardinaux noirs fidèles au pape, Pacca et Consalvi,

qui obtinrent du pape une lettre de rétractation à Napoléon. Celui-ci n'en tint aucun compte, mais l'honneur de l'Église était sauf. Nous avons lu cette lettre qui nous semble bien respectueuse, nous y avons dénombré douze fois Sire ou Majesté. Quand le pape quitta Fontainebleau en 1814, il eut l'aplomb, pour ne pas user d'un autre mot, de dire : « *Nous n'avons jamais été et ne serons jamais l'ennemi de l'Empereur.* »

Nous préférons, quant à nous, la déclaration d'Hartwell de Louis XVIII aux Français du 1^{er} janvier 1814 : « *Le moment est enfin arrivé où la Divine Providence semble prête à briser*

l'instrument de sa colère. L'usurpateur du trône de saint Louis, le devastateur de l'Europe, éprouve à son tour des revers... Quelle prévention pourrait empêcher la France de se jeter dans les bras de son Roi ! »

Il nous faut enfin parler de la Lettre apostolique de Pie VII à l'évêque de Troyes du 9 avril 1814, « *Post tam diuturnas* »², dans laquelle le pape monte sur ses grands chevaux et fulmine contre le texte de la Constitution que les sénateurs avaient la naïveté de croire que le roi accepterait. C'était donc un « *projet* » sans aucune réalité juridique et que le roi, d'ailleurs, n'acceptera pas. Il

revient également sur la liberté religieuse, déjà reconnue. Louis XVIII déclarera dans l'article 6 de la Charte que la religion apostolique et romaine est la religion de l'État, la religion officielle du Royaume ayant préséance sur toutes les autres et n'étant plus comme avant celle du plus grand nombre des Français.

On nous dit que le pape Pie VII a rétabli en 1816 l'Ordre des Jésuites, c'est vrai et c'est bien.

Cependant, pour un catholique et royaliste de tradition, cela ne peut faire oublier tout le reste !

Yves Griffon

2) Certains s'obstinent à déployer la Lettre apostolique du 9 avril 1814 comme un drapeau disant : « *Voyez, le pape lui-même écrit que la Restauration n'a pas fait mieux que l'Empire sur le plan religieux et peut-être même plus mal.* » Eh bien, c'est faux ! S. M. Louis XVIII, malgré toutes les occupations du début de règne, eut la bonne grâce d'accorder audience, le 4 juin 1814, à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, qui lui remit la lettre pontificale. Le roi aurait pu, et peut-être dû, faire part de son indignation devant la conduite du pape comblant, durant tant d'années, d'honneurs insignes l'usurpateur du trône de Clovis et de Saint Louis dont il était, lui seul, l'héritier légitime. Il ne semble pas que le roi l'ait fait. Il fit pourtant remarquer « *qu'il n'était plus question de cette prétendue Constitution du Sénat et qu'au contraire c'est le roi lui-même qui en a donné une par laquelle celle du Sénat se trouve anéantie.* » Le prélat se le tint pour dit et il l'écrivit mot pour mot dans sa lettre au pape du 10 juin 1814, et en termes « *ecclésiastiques* », il fit comprendre au Pontife que « *la politique* » était l'art du possible...

Livres reçus :

Savoir et Servir : N° 65 (Revue du Mouvement de la Jeunesse Catholique de France, 28 rue Pernety, 75014 Paris). Cet intéressant numéro est consacré à **l'Église du III^{ème} millénaire ! L'ère du renouveau ?**

Au lendemain du Jubilé, après une période de doute, des signes avant-coureurs d'un « *nouveau Printemps* » de l'Église nous ont été annoncés ; engouement des jeunes pour l'Église, manifesté en particulier lors des grands rassemblements internationaux, poids de l'Église sur la scène internationale, renouveau de la vocation, vitalité des nouvelles communautés, accords avec les différentes religions...

Ce petit volume a souhaité décrire la réalité concrète qui se

cachait derrière ces nouveautés parfois mal connues et les analyser à la lumière des grands principes qui fondent l'Église.

Ainsi sont abordés des thèmes comme : *l'Église force spirituelle ; Le Pape et les Cardinaux ; la foi de l'Église ; Foi : où en sont les jeunes ? ; Quelle liturgie pour le troisième millénaire ? ; Prêtres du III^{ème} millénaire ; Les mouvements ecclésiastiques ; Les fruits de l'œcuménisme ; Religiosité, Religion et religions ?*

La fin de l'Occident ? : Cinquième Cahier de l'Association des Amis de Guy Augé (B.P17, 75660 Paris cedex 14). Ce numéro reprend les actes du Colloque Universitaire du 26 février 2000.

Nos contemporains, plus particulièrement européens et occidentaux, sont généralement persuadés d'avoir mis le pied sur

la dernière marche de l'Histoire, la plus haute, celle qui permet de franchir le seuil du bien-être matériel, du confort culturel, et même de la paix spirituelle.

Mais même des esprits non chagrin, commencent à désigner à l'attention quelques lézards dans ce lunapark universel, tels que la violence, le chômage, la dénatalité, l'insalubrité publique, des épidémies de virus aussi variés que difficiles ou impossibles à soigner, l'analphabétisme, l'abrutissement télévisuel, les impostures artistiques et intellectuelles, la corruption, les fraudes en tout genre, les pollutions, et jusqu'à la disparition progressive, grâce à une industrialisation malhonnête, de toute alimentation saine et de qualité.

Le Colloque du 26 février 2000 de l'Association des Amis de Guy Augé, a de nouveau réuni des

universitaires dont les propos reflètent tous une même inquiétude : et si tous ces faits, loin d'être l'écume de vagues sans importance, étaient comme ces premiers craquements qui, dans le grand Nord, annoncent la grande dislocation de la banquise ?

France notre seule Patrie :

François Marie Algoud, Éditions de Chiré, B.P. 1, 86190 Chiré en Montreuil).

Par son livre l'auteur veut nous redonner l'espérance, avec un recueil de textes tirés d'auteurs proches de l'AF ou du nationalisme. Mais c'est d'abord et surtout une opposition au livre de Jean de Viguerie : *Les deux*

Patries. Ce qui explique le choix des textes.

Chouans de bissac : (Jacques Bonnet, Éditions Siloë, 18 rue des Carmélites, 44000 Nantes).

Roman historique, inspiré d'un épisode oublié de la chouannerie. L'histoire se déroule en 1795, au plus profond de l'inextricable bocage, entre Maine et Bretagne, labyrinthe vert où les personnages se croisent, se fuient avant l'inévitable affrontement.

Les Éditions Siloë éditent également des planches cartonnées, représentant 86 soldats à découper, **Guerriers de Vendée**, avec uniforme et drapeaux, ainsi que le logis de la

Chabotterie.

Cagliostro, un franc-maçon au siècle des lumières : (Jean Silve de Ventavon).

Franc-maçon nanti de dons paranormaux, Giuseppe Balsamo, dit Comte de Cagliostro, eut une destinée hors du commun. Cet étrange personnage créa une loge : le rite Égyptien, fut l'un des ignobles instigateurs de la scandaleuse Affaire du Collier, tenta vainement, trop sûr de sa séduction, de gagner la confiance du Souverain Pontife d'alors, Pie VII. Vie romanesque quoique vraie, de l'une des plus singulières figures de la petite chronique du XVIII^{ème} siècle.

UFUR : messes du deuxième semestre 2001.

Messes pour la France et le Roi, pour demander à Dieu que les demandes respectives du Cœur Sacré de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie soient enfin réalisées : seules issues pour le salut de l'Église, de la France et des Armes, comme nous l'ont redit maintes fois les voyants de Paray le Monial, de Fatima, de la rue du Bac et de Loublande.

Une messe mensuelle est célébrée en l'honneur de Saint Michel Archange, protecteur et défenseur particulier de l'Église Catholique, de la France et de la Famille Royale, pour implorer sa protection dans ce combat décisif que mènent les puissances de l'Enfer.

<u>Mois d'octobre :</u>	Vendredi 5 :	<ul style="list-style-type: none"> • Abbé Vignalou. Messe à 7h15. Prieuré Saint Bernard, Place Alexandre Rillie, 28290 Courtalain. • 11h30 : région parisienne
	Samedi 6 :	<ul style="list-style-type: none"> • Révérend Père Avril. 11h00. Notre-Dame de Salérans, 05300 Salérans. • Abbé Bal-Pétre. 18h30. 17 avenue d'Italie, 63000 Clermont-Ferrand
<u>Mois de novembre :</u>	Vendredi 2 :	<ul style="list-style-type: none"> • Abbé Rigault. Heure non précisée. Cours St Thomas d'Aquin, le Parc, 86700 Romagne. • Abbé Boubée. Lieu et heure non définis.
	Samedi 3 :	<ul style="list-style-type: none"> • Abbé Moulin. 18h00. Église St Grégoire des Minimes, 37000 Tours.
	Samedi 10 :	<ul style="list-style-type: none"> • Abbé Moulin. 18h00. Église St Grégoire des Minimes, 37000 Tours. • Abbé Godard. Lieu et heure inconnus.
<u>Mois de décembre :</u>	Samedi 1^{er} :	<ul style="list-style-type: none"> • Révérend Père Pozzéra. 8h30, Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux. • Abbé Verrier. 11h00, Prieuré Notre Dame de Bethléem, 70160 Favernay.
	Vendredi 7 :	<ul style="list-style-type: none"> • Révérend Père Prieur. Messe à 10h00. Couvent de la Haye aux Bonshommes, 49240 Avrillé. • Abbé Portier. 11h00. La Bergerette, 65100 Bartres.

Messes en l'honneur de l'Archange Saint Michel :

Vendredi 6 juillet :	Révérénd Père Avril. Messe à 11h00. Notre-Dame de Salérans, 05300 Salérans.
Vendredi 3 août :	Abbé Briols. Messe à 11h00. École Saint Jean-Baptiste de la Salle, Chemin du Perroy, 62290 Camblain-l'Abbé.
Vendredi 7 septembre :	Révérénd Père Pozzéra. Messe à 8h30. Cours Saint Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.
Vendredi 5 octobre :	Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre Dame de Bethléem, 70160 Favernay.
Vendredi 2 novembre :	Abbé Briols. Messe à 11h00. École Saint Jean-Baptiste de la Salle, Chemin du Perroy, 62290 Camblain-l'Abbé.
Vendredi 7 décembre	Abbé Vignalou. Messe à 7h45. Prieuré Saint Bernard. Place Alexandre Rillié, 28290 Courtalain.

1er janvier 2002 : après avoir abandonné sa souveraineté nationale, la France s'apprête à abandonner sa monnaie nationale pour une monnaie européenne, l'Euro. C'est notre propre identité de peuple français que, peu à peu, nos dirigeants sont en train de brader. Les prochaines étapes, souhaitées par ceux qui nous gouvernent et reprises en chœur par les médias, sont d'abord la constitution d'un gouvernement européen n'ayant plus de représentation nationale et évinçant les gouvernements nationaux européens. La seconde étape, prônée publiquement par plusieurs de nos hommes politiques, est la constitution d'une institution mondiale gouvernant le globe.

Voilà, nous y sommes. Ceci n'est rien d'autre que l'installation du gouvernement mondial annoncée depuis plus d'un siècle par quelques sociétés occultes. Il

ne manque plus que le personnage biblique de l'Antéchrist pour parachever l'œuvre satanique de rébellion de la créature contre son Créateur. Tous les ingrédients y sont réunis, depuis l'apostasie générale jusqu'à la licence la plus éhontée des mœurs.

Vraiment il y a grande désolation au royaume de France !

Français, réveillons-nous ! Comment peut-on penser qu'un pacte liant solennellement un peuple et son Créateur, au baptistère de Reims, puisse être oublié de Dieu ? Comment peut-on penser qu'après treize siècles de liens étroits, le Ciel puisse abandonner celle qu'il fit fille aînée de l'Église ?

Non, cela ne se peut pas et ne sera pas car, en plus de notre espérance chrétienne, nous avons les promesses du Cœur Sacré de Jésus et de Cœur Immaculé de Marie sur la restauration de la

Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, sur le relèvement de la France, phare de la chrétienté.

Alors, relevons la tête. Gardons espoir et œuvrons, travaillons à cette restauration.

Formons-nous, formons nos enfants sur les vraies valeurs chrétiennes qui ont fait la grandeur de la France et de l'Église. Prions, faisons violence au Ciel pour hâter ce moment. Reprenons notre chapelet quotidien, l'arme exécrée du démon, cette arme qui a déjà obtenu de si grandes choses dans l'histoire de l'Église. Et surtout, offrons à Dieu le renouvellement du Saint Sacrifice de Son Fils, en réparation de tant d'offenses et en justification de notre combat de catholiques et de légitimistes. Aidons les œuvres qui livrent un saint combat pour Dieu et le Roi et soyons assurés de la victoire.

A. S. B.

Dons pour nous aider à faire célébrer les messes :

Prénom et Nom : _____

Adresse : _____

Verse : 90 Francs x messes

1.080 Francs x pour série(s) annuelle(s) de messes

A régler à l'ordre de l'UFUR, 45530 Vitry aux Loges

" Information non disponible "



Sommaire

La monarchie: une option...?	p. 1
Camp chouan 2001	p. 2
Réunions légitimistes	p. 2
La victoire de Siméon II de Bulgarie	p. 3
De la Bretagne aux Indes, le périple imaginaire du curé Guillot	p. 4
Libre propos	p. 6
De l'influence des Lumières sur l'historiographie catholique	p. 8
Cercle d'Études Bourbonniennes	p. 10
Cercle Marie-Caroline Duchesse de Berry	p. 10
Revue de Presse	p. 10
89^{ème} Pèlerinage Légitimiste de Ste Anne d'Auray	p. 11
Les rois de France	p. 12
Restrictions militaires en Allemagne	p. 13
Notes de lecture	p. 13
Réflexions sur l'euthanasie	p. 15
Le Pape Pie VII et la France : 1797 - 1814	p. 17
Livres reçus	p. 21
UFUR: messes du deuxième semestre 2001	p. 22
Carnet du jour	p. 24

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2001/06 signifie que cet abonnement est terminé en juin 2001.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Route de Gençay

86160 Champagné St Hilaire.

Tél. et télécopie : 05.49.52.68.89

Abonnement normal : 60 F. (9,15 €)

Abonnement étranger : 70 F. (10,65 €)

Abonnement de soutien : 120 F. (18,30 €)

C.C.P. La Source 747 47 M